

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 15 mars 2005, à 20 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Patrice Mugny et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *M. Robin Dumuid*, *M^{mes} Béatrice Graf Lateo, Liliane Johner*, *MM. Jean-Charles Rielle et Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, et *M. André Hediger*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mars 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 mars et mercredi 16 mars 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je prie M. Lathion de nous donner lecture d'une lettre que m'a adressée M. Ferrazino, concernant le plan piétons.

Lecture de la lettre:

Genève, le 24 février 2005

Concerne: approbation du plan directeur communal des chemins pour piétons.

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'Etat a approuvé le plan directeur des chemins pour piétons le 13 décembre 2004.

Cette approbation est assortie des trois réserves suivantes:

- prise en compte de la nouvelle hiérarchisation du réseau routier (en cours de finalisation à l'Office des transports et de la circulation);
- remplacement du terme «zones à priorité piétonne» par celui de «zones de modération du trafic»;
- précision de la notion de rues «commerçantes» en lien avec la nouvelle hiérarchisation du réseau routier et les attentes des associations de commerçants.

Trois ans après le vote du Conseil municipal, le Conseil d'Etat reconnaît enfin la valeur de ce document. Il n'est certes pas anodin que le Conseil d'Etat refuse de retenir le terme de «zones à priorité piétonne» pour désigner des plateaux piétonniers où les transports publics sont prioritaires sur les piétons, eux-mêmes prioritaires sur les transports individuels motorisés. Il préfère le terme de «zones de modération du trafic», sans dire toutefois que des zones piétonnes y sont exclues. Je n'entends donc pas attacher plus d'importance qu'il n'en faut à ces querelles de vocabulaire.

D'entente avec le DAEL, ces réserves figureront dans la préface de la brochure du plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève que mes services sont en train de finaliser.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Ferrazino

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons maintenant aux motions d'ordre et aux urgences. Je vous propose de les voter et, si elles sont acceptées, de traiter les objets concernés immédiatement. La première motion d'ordre a été déposée par M. Didier Bonny, qui demande de traiter en priorité la résolution R-80 figurant à l'ordre du jour, concernant l'immeuble du 25, rue du Stand.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, j'ai signé cette motion d'ordre, mais je l'ai fait au nom de tous les signataires de la résolution R-80. Sachant que M. Ferrazino ne déménage pas au 25, rue du Stand, nous estimons qu'il ne convient pas d'attendre que ce point vienne en discussion au mieux dans trois mois, et qu'il est urgent que le Conseil administratif connaisse l'avis – certes non contraignant – du Conseil municipal sur cette question avant le mois de juin. C'est pourquoi nous souhaitons pouvoir traiter cette résolution lors de cette séance, en espérant que M. Ferrazino sera arrivé d'ici là, puisque, le mois dernier, quand j'avais posé une question orale à ce sujet, il était malheureusement déjà absent, pour des raisons de santé.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous traitons donc de suite cette résolution R-80.

3. Résolution de MM. Didier Bonny, Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi et M^{me} Alexandra Rys: «Une place pour chacun et chacun à sa place» (R-80)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que l'immeuble du 25 de la rue du Stand a été acheté et équipé à très grands frais par la Ville de Genève (plus de 35 millions);
- que cette acquisition devait permettre le déménagement de la Direction des systèmes d'information, ce qui a été fait, et de regrouper par souci d'efficacité et d'économie de nombreux services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, libérant ainsi des locaux loués par la Ville de Genève;
- que le président du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie avait, lors de son audition devant la commission des finances, affirmé qu'il rejoindrait l'immeuble du 25 de la rue du Stand, étant ainsi proche de ses services;
- la réponse du Conseil administratif à une question orale lors de la séance du Conseil municipal du 15 février 2005 qui a déclaré que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ne déménagerait finalement pas au 25 de la rue du Stand,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reconsidérer cette décision et à encourager le président du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et sa direction à rejoindre ses services au 25, rue du Stand.

M. Didier Bonny (DC). L'immeuble du 25, rue du Stand a déjà occupé plusieurs fois notre Conseil municipal, tout d'abord lors du renvoi de la proposition PR-295 en commission des finances, ensuite lors du traitement de celle-ci en commission, puis au moment du dépôt du rapport. Nous avons voté un montant d'à peu près 30 millions, puis nous avons appris que dans ce montant n'étaient pas compris des travaux d'aménagement s'élevant à plusieurs millions. D'après ce que nous savons, la dépense atteint actuellement 38 millions pour cet objet. Les motifs pour acheter ce bâtiment étaient que la Direction des systèmes d'information (DSI) était à l'étroit, qu'il fallait lui trouver de nouveaux locaux, qu'en louer aurait coûté des centaines de milliers de francs de loyer et qu'il valait donc mieux acheter un immeuble. Le deuxième argument était que les services de

¹ Annoncée, 4906.

M. Ferrazino, un peu disséminés dans toute la ville, pourraient ainsi être centralisés pour une plus grande efficacité et une meilleure synergie. C'est ce que M. Ferrazino nous a dit à la commission des finances, où nous l'avons auditionné à plusieurs reprises sur ce sujet. Il nous a dit également que, bien évidemment, il irait rejoindre ses services au 25, rue du Stand, ce qui a semblé tout à fait logique aux 15 membres de la commission des finances. Que le magistrat se rapproche de ses services paraît plutôt intelligent, ne serait-ce que pour une meilleure communication.

Or il se trouve qu'au mois de janvier une rumeur a commencé à grossir, selon laquelle M. Ferrazino ne quitterait pas la rue de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre au 25, rue du Stand. J'ai d'ailleurs posé une question orale à ce sujet lors de notre session de février. Comme je l'ai dit tout à l'heure, M. Ferrazino était absent pour des raisons de santé, et c'est M. le maire Pierre Muller qui a répondu à sa place, confirmant que M. Ferrazino ne déménagerait effectivement pas au 25, rue du Stand et qu'il resterait à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Les résolutions dont moi-même avons trouvé pour le moins étrange que M. Ferrazino ne fasse pas ce qu'il avait dit, sachant qu'une des raisons avancées pour acheter cet immeuble était de libérer des locaux, qu'en l'occurrence il ne libérera pas.

Mesdames et Messieurs, étant donné le prix que nous a coûté cet immeuble et parce qu'il paraît logique que M. Ferrazino se rapproche de ses services, nous avons donc déposé cette résolution qui invite le Conseil administratif, je lis, «à reconsidérer cette décision et à encourager le président du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que sa direction, à rejoindre ses services au 25, rue du Stand».

Nous avons bien conscience que la décision du Conseil municipal ne peut pas être contraignante, que nous ne pouvons pas obliger M. Ferrazino à déménager, mais nous espérons tout de même que, si une majorité du Conseil municipal vote cette résolution, le Conseil administratif, qui, lui, a ce pouvoir, interviendra et qu'il aidera même M. Ferrazino à faire ses cartons! Je vous encourage donc, Mesdames et Messieurs, à voter cette résolution.

M. Jean-Marie Hainaut (L). M. Bonny a énuméré les constatations et considérations qui nous ont déterminés à déposer cette résolution. Il est vrai que le projet de la rue du Stand – encore que ce n'est plus un projet, mais une réalité – ressemble à une mauvaise farce, ou à une orange dont on découvrirait, au fur et à mesure qu'on l'épluche, qu'elle a une allure de moins en moins alléchante. Nous avons joué le jeu lorsque le crédit d'acquisition nous a été proposé – dans des conditions d'ailleurs qui nous ont obligés à le voter rapidement – et nous avons accordé un certain crédit à M. Ferrazino et à ses services quant aux intentions qui

les animaient par rapport à l'acquisition d'un objet de cette ampleur. Je me souviens avoir entendu, en commission des finances, une présentation assez convaincante de la part des services de M. Ferrazino, qui semblaient avoir une stratégie bien arrêtée et qui nous laissaient entrevoir une véritable politique de centralisation de l'administration. Cette politique de centralisation, non seulement nous la comprenions, mais nous l'appelions même de nos vœux, parce que la dissémination de l'administration municipale dans toute la ville ne nous semblait pas vraiment judicieuse.

Or que s'est-il passé depuis? Outre les interrogations – qui, pour certaines d'entre elles, n'ont pas encore été levées – sur la véracité du prix et la justification du montant payé, nous avons eu la désagréable surprise de constater que les locaux, loin d'être adaptés à l'hébergement de la DSI, devaient faire l'objet de travaux de transformation significatifs, pour des montants qui ne l'étaient pas moins et qui ne nous avaient pas du tout été annoncés lors de l'acquisition de l'immeuble. La première mauvaise surprise, c'est donc une facture beaucoup plus élevée que prévu et des coûts qui ne nous avaient pas été annoncés.

La deuxième mauvaise surprise, c'est que nous ne voyons pas se concrétiser la stratégie d'ensemble qui permettrait d'atteindre les objectifs évoqués à l'époque par M. Ferrazino, à savoir regrouper l'administration et libérer des locaux. Ce n'est pas faute d'avoir posé la question à diverses reprises, lors de l'étude du crédit d'acquisition, puis lors de l'étude du projet de budget, mais, pour ce qui nous concerne, la réponse nous est aujourd'hui toujours inconnue. Nous ne voyons pas se réaliser concrètement les objectifs qui nous avaient déterminés à suivre le magistrat pour cette acquisition.

La troisième surprise, et je dois dire qu'elle est de taille, c'est que non seulement ce bâtiment du 25, rue du Stand paraît finalement peu attirant pour bien des services, mais qu'il l'est encore moins pour le magistrat lui-même! Alors, dans le contexte d'une acquisition d'importance – je le répète, il s'agit de montants significatifs, on ne dépense pas tous les jours de tels montants – et à un moment où nous sommes amenés à faire le même genre de constatations désagréables par rapport aux intentions d'autres magistrats, en matière de saine gestion des locaux et de localisation de l'administration dans cette ville, nous ne pouvons que nous interroger. Au moment où tous ces éléments convergent, nous ne pouvons que vous interroger, Messieurs les conseillers administratifs, sur la véritable volonté du magistrat Ferrazino d'occuper ces locaux, et nous vous demandons, si ce n'est de l'obliger, en tout cas de l'encourager vivement à reconsidérer sa décision. En effet, celle-ci entraîne non seulement une grande désillusion par rapport à tout ce qui nous avait été dit à l'époque, mais elle fait naître en nous, encore plus profondément, de sérieux doutes quant à l'utilisation finale de ce bâtiment, quant à l'uti-

lité et au caractère judicieux de son acquisition. Tous ces éléments nous semblent assez préoccupants dans le cas d'une acquisition de cette ampleur.

Le groupe libéral joint donc ses voix à celles des signataires du projet de résolution pour vous enjoindre, Messieurs les magistrats, d'inviter votre collègue à reconsidérer sa décision et, ce faisant, à nous démontrer que l'acquisition de ce bien immobilier est un bienfait non seulement pour la Ville de Genève, mais également pour lui-même, et qu'il y trouvera l'infrastructure qui lui convient pour diriger ses services.

M. Pierre Maudet (R). C'est une attente bien légitime de la part des magistrats que de pouvoir siéger et a fortiori de pouvoir installer le siège de leur département dans un immeuble de cachet. Le magistrat socialiste ici présent nous l'a rappelé lors d'un récent débat: c'est une attente bien légitime, à laquelle nous ne pouvons qu'accéder... Or, Mesdames et Messieurs, l'immeuble de la rue du Stand est bien un immeuble de cachet, le montant du cachet étant précisément de 38 millions! Que ne trouve-t-on quelque avantage à siéger dans cet immeuble! C'est dire quelle ne fut pas notre surprise en voyant le magistrat dédaigner la possibilité de rejoindre ses services dans cet immeuble qui, après le «Palais Tornare», pourrait devenir l'«Immeuble Ferrazino»!

Je ne veux pas allonger abusivement, car mes deux collègues démocrate-chrétien et libéral ont bien expliqué tout à l'heure le sens de cette résolution. Pour ma part, je ne doute pas que les conseillers administratifs ici présents, dans leur excès de collégialité bien connu, convaincront le magistrat Ferrazino de l'importance d'installer la présidence de son département là où seront ses services, c'est-à-dire au 25, rue du Stand. L'achat de cet immeuble a procédé d'un esprit de rationalisation de l'administration, de concentration des services, qui seront facilement accessibles par les transports publics notamment. Je pense là au magistrat concerné qui, depuis son domicile, grâce à la ligne de bus 2, atteindra beaucoup plus facilement l'immeuble en question que la colline de la Vieille-Ville, qu'il doit péniblement gravir à pied aujourd'hui!

Alors, Mesdames et Messieurs et chers collègues, faites bon accueil à cette résolution. Permettez au Conseil administratif, dans l'excès de collégialité qu'on lui connaît, d'intervenir auprès du magistrat et de l'inviter à faire de l'immeuble 25, rue du Stand, son bureau, puisque, à tout prendre et en faisant le calcul, nous voyons que les coûts sont tout à fait dans les normes. En effet, je rappelle qu'à la villa Moynier le bureau du magistrat socialiste revenait à 6000 francs le mètre carré, soit 360 000 francs, et qu'on en est à 38 millions pour l'immeuble de la rue du Stand, donc tout à fait dans les mêmes normes! Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite vivement à soutenir cette résolution.

Préconsultation

M. Alpha Dramé (Ve). Lorsqu'on nous a présenté le projet d'arrêté pour l'achat du 25, rue du Stand, le groupe des Verts l'a soutenu, parce que le magistrat nous avait promis qu'il allait s'installer dans cet immeuble et avec lui une bonne partie de ses services. Il nous avait promis un effet dominos que je me permets ici de rappeler, à savoir que ceux qui se déplaceraient dans l'immeuble du Stand allaient libérer des locaux, qui pourraient être remis ou qui pourraient être occupés par d'autres services. En l'occurrence, nous avons l'impression de nous être fait rouler dans la farine. En dehors de l'écart financier significatif entre le coût annoncé de 30 millions et le coût effectif de 38 millions, il y a en plus un écart de stratégie: on nous avait promis d'y être, mais on n'y sera pas! Le groupe des Verts n'est donc pas content et, concernant cette résolution, nous allons nous abstenir, pour montrer que nous ne sommes pas d'accord avec cette manière de faire. Nous savons que cette résolution n'est pas contraignante et que le magistrat fera ce qu'il veut, mais nous nous abstiendrons, pour montrer que nous n'aimons pas cette manière de faire!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Lorsque la droite a attaqué M. Tornare sur son «Palais Tornare» à la villa Moynier, notre groupe s'est, à deux reprises, démarqué de ce type de démagogie de boulevard, en disant – vous l'avez tous entendu et je vous renvoie au *Mémorial* – que faire de la politique, ce n'est pas nous occuper de ce qui ne nous regarde pas, notamment de savoir où les magistrats veulent mettre leur bureau et ceux de leurs services. Lorsque le Conseil administratif nous l'a proposé, nous n'avons pas accepté d'acheter l'immeuble de la rue du Stand pour que M. Ferrazino y mette son bureau, ce n'était pas notre problème. M. Ferrazino mettra son bureau où il l'entendra, sachant que notre souhait, c'est surtout que l'administration soit logée dans des locaux appartenant à la Ville. C'est pourquoi nous avons toujours appuyé le désir de M. Tornare de quitter le bâtiment qu'il loue actuellement et qui nous coûte très cher. Nous espérons qu'il y parviendra très vite. S'il veut s'installer à la villa Moynier, cela ne nous pose pas de problème. De même, si M. Ferrazino est bien où il est, cela ne nous pose aucun problème. Mesdames et Messieurs, vous n'allez pas nous faire croire que vous avez acheté l'immeuble de la rue du Stand pour que M. Ferrazino s'y installe, ni que M. Ferrazino travaillera mieux avec ses services s'il est là-bas, d'autant, d'ailleurs, que ses services n'y seront pas tous! Pour notre part, nous ne suivrons pas ce type de proposition démagogique!

M. Eric Ischi (UDC). Il est vrai que nous nous mêlons, en quelque sorte, de quelque chose qui ne nous regarde pas. Néanmoins, Mesdames et Messieurs, per-

mettez-moi de vous rappeler que, lorsque nous avons débattu de l'acquisition de cet immeuble à la rue du Stand, M. Ferrazino nous a déclaré qu'il allait y installer non seulement ses services, mais également sa direction. Et c'est ce qui nous gêne le plus. Je serais tenté de dire que nous nous faisons tout simplement promener! On nous donne un certain nombre d'arguments pour nous influencer, nous y croyons, nous votons l'acquisition de ce bâtiment et, pour finir, tout se passe différemment, tout change en quelques mois. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre a signé cette résolution, que nous voterons, bien sûr.

M. Didier Bonny (DC). Je ne peux pas laisser passer les propos de M. Jacques Mino et je vous demande, Monsieur le président, de lui transmettre ce qui suit. Tout d'abord, je dois dire que, depuis plus de douze ans que je siége au sein du Conseil municipal, je n'ai jamais eu de conseiller administratif à défendre. Il est donc vrai que je ne peux pas me mettre à la place de M. Mino, mais j'imagine bien qu'en l'occurrence il sert de garde prétorienne à M. Ferrazino! De ce point de vue là, nous pouvons l'excuser, au même titre que nous pouvons excuser les Verts qui, plutôt que de voter cette résolution, s'abstiendront parce qu'elle concerne un magistrat de l'Alternative. C'est le jeu politique, c'est ainsi. Nous espérons que les socialistes et les membres du Parti du travail seront un peu plus courageux... Enfin, nous verrons bien!

Cela dit, l'important est de savoir ce qu'on fait avec les deniers publics. Si j'avais su que, finalement, cet immeuble ne nous coûterait pas 30 millions, mais 38 millions, si j'avais su qu'en plus M. Ferrazino ne s'y installerait pas – il avait dit qu'il irait dans cet immeuble pour être près de ses services, même s'ils n'y sont pas tous – eh bien, je n'ai pas peur de le dire: croyez-moi ou non, je n'aurais jamais voté ce crédit de 30 millions! Comme l'a dit le préopinant Vert, nous nous faisons rouler dans la farine, et c'est scandaleux.

M. Mino est bien content de pouvoir utiliser l'argument de la villa Moynier – qui n'a rien à voir ici, de mon point de vue – pour justifier sa position, qui est totalement injustifiable. J'espère que les personnes qui paient des impôts en Ville de Genève sauront quoi faire, le moment voulu, par rapport à des magistrats qui nous font des promesses et qui finalement ne les tiennent pas! C'est scandaleux et j'espère bien que, à part l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) qui, je le répète, défend son magistrat, tout le Conseil municipal votera cette résolution qui est frappée au coin du bon sens. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le groupe socialiste votera la résolution qui vient d'être défendue par M. Bonny. Pour nous, ce n'est pas faire montre de courage

que de voter cette proposition ce soir, mais c'est plutôt appuyer sa pertinence. En effet, un directeur ne se trouve-t-il pas plus à sa place auprès de ses équipes? A notre avis et, pour paraphraser un magistrat, poser la question, c'est y répondre! A notre sens, M. de Dardel sera bien mieux auprès de ses collaborateurs au 25, rue du Stand, et peut-être que le magistrat M. Ferrazino souhaitera aussi s'y installer. Cette résolution n'est pas contraignante, mais le groupe socialiste veut afficher sa volonté: en tout cas pour la direction du département, il nous semble que sa place est à côté des collaborateurs et des collaboratrices du département, à savoir en partie à la rue du Stand. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 44 oui contre 13 non (9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reconsidérer cette décision et à encourager le président du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et sa direction à rejoindre ses services au 25, rue du Stand.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de M^{me} Salerno et M. Maudet, demandant de traiter la résolution R-77, inscrite à l'ordre du jour et intitulée: «Je vis en ville de Genève, je vote en ville de Genève!», demain aux alentours de 18 h 15.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Il y a urgence à traiter ce point pour une raison toute simple, c'est que cette résolution est liée, vous l'aurez compris de par son titre, aux deux initiatives «J'y vis, j'y vote», que nous devons voter le 24 avril prochain et qui visent à donner des droits politiques aux étrangers qui résident depuis huit ans sur le territoire. A notre sens, il s'agit de débattre de la résolution R-77 lors de cette session, avant que l'objet soit soumis en votation. C'est donc pour une raison tout à fait pragmatique que nous proposons d'avancer ce point à l'ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 19 non (3 abstentions).

Le président. Une troisième motion d'ordre est présentée par le Conseil administratif, qui demande de traiter en urgence la proposition PR-395 inscrite à

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

l'ordre du jour et relative au transfert de charges du Canton aux communes voté dans le cadre de la loi budgétaire cantonale. Si la motion d'ordre est acceptée, nous traiterons la proposition immédiatement.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 22 non (1 abstention).

4. Proposition de résolution du Conseil administratif du 23 février 2005 relative au transfert de charges du Canton aux communes voté dans le cadre de la loi budgétaire cantonale (PR-395).

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la décision du Grand Conseil du 18 décembre 2004, prise dans le cadre du vote de la loi établissant le budget 2005 de l'Etat de Genève, de faire supporter aux communes, dès 2005, 12,5% des charges financières liées au versement des prestations et subventions allouées en vertu de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité du 25 octobre 1968, soit un montant de l'ordre de 44 millions de francs pour l'ensemble des communes;

vu l'effort demandé à notre commune qui se chiffrerait à un montant de l'ordre de 23 392 308 francs en fonction des critères retenus par la loi, soit l'équivalent de 1,9 centime additionnel;

vu la volonté du Grand Conseil de voir cet effort ne pas être limité au seul exercice 2005;

vu l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui oblige les communes à présenter des budgets équilibrés;

vu que cette décision de transfert de charges a été prise alors que, conformément à l'article 74, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le budget communal 2005 avait déjà été voté;

vu l'aboutissement du référendum lancé contre cette disposition de la loi budgétaire cantonale;

vu les articles 8A à 8E du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 12 décembre 1994;

vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 52 et suivants du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

Article premier. – S'oppose à ce transfert de charges.

Art. 2. – Charge le Conseil administratif, dans le cadre de la campagne référendaire et tout en respectant la retenue qui sied aux autorités, d'informer les habitants de la commune que le Conseil municipal s'oppose à ce transfert de charges et qu'il en recommande le rejet.

Art. 3. – Fait part de son soutien à toute négociation ayant pour objectif la résolution des problèmes des collectivités publiques genevoises dans le strict respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie communale.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, vous connaissez la position du Conseil administratif, position unanime d'ailleurs, il faut le relever; il n'y a pas eu l'ombre d'un pli de discussion en ce qui concerne notre prise de position, à savoir que nous refusons évidemment tout transfert de charges de l'Etat vers les communes. La loi sur l'administration des communes et les règlements y afférents nous obligent à présenter des budgets équilibrés et si possible, au terme de l'année écoulée, des comptes qui reflètent le budget. A cet égard, nous avons fait de gros efforts ces dernières années. Généralement, lors du premier tour de discussion sur le budget, celui-ci ne respecte pas la norme légale; nous devons donc discuter entre nous, faire des arbitrages et supprimer parfois quelques lignes budgétaires pour respecter la norme qui nous est imposée, c'est-à-dire l'équilibre budgétaire. C'est ce que nous avons fait ces dernières années et, depuis cinq ou six ans, nous n'avons plus demandé de dérogation en la matière.

Le transfert de charges qui a été décidé par l'Etat nous ferait basculer en 2005 – pour le budget que vous avez voté au mois de décembre 2004 – dans un déficit de fonctionnement immédiat, sans que nous ayons la moindre possibilité de réguler quoi que ce soit. Cela est parfaitement inacceptable et je l'avais déjà dit au mois de septembre 2004, quand nous avons été convoqués par le Conseil d'Etat pour apprendre cette nouvelle. Nous étions trois – M. Tornare, M. Mugny et moi-même – et nous avons été fermes à ce sujet.

Depuis, vous savez ce qui s'est passé: le Grand Conseil a persisté et a voté ce transfert de charges pour arriver à limiter le déficit budgétaire de l'Etat à 290 mil-

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

lions en 2005. Un référendum a donc été lancé, soutenu par bon nombre de magistrats communaux, pas seulement de gauche mais également de droite – dont un certain nombre de libéraux dont j'étais – qui se sont élevés contre ce procédé. Mesdames et Messieurs, je vous demande de confirmer aujourd'hui le vote du Conseil administratif. En fait, les communes sont punies de leur bonne gestion par l'Etat qui, lui, n'arrive pas à juguler ses dépenses. C'est parfaitement inacceptable. Je vous encourage donc à voter cette résolution et surtout, lors de la votation du 24 avril, à aller dans le sens du Conseil administratif, en refusant ce transfert de charges du Canton vers les communes.

Je préciserai encore que, lorsque la Confédération a voulu opérer un tel transfert de charges en direction des Cantons, le Canton de Genève, son Conseil d'Etat s'y était largement opposé. Aussi, je ne comprends comment l'Etat a pu faire la même chose et s'attaquer à plus faible, à plus petit que lui! Ce n'est pas une question de compétences en la matière, c'est une question purement comptable entre l'Etat et les communes, et ceci est totalement inacceptable aux yeux du Conseil administratif.

Préconsultation

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer dans cette enceinte, plus précisément lors du débat sur les comptes 2003 il y a une année environ, sur l'initiative irresponsable que la droite cantonale avait lancée et gagnée il y a quatre ans, qui portait sur une réduction linéaire des impôts de 12% et qui a eu des effets néfastes sur les finances publiques, cantonales et communales. A cette occasion, un collègue des bancs d'en face m'avait fait la leçon, soutenant que je confondais l'impôt cantonal avec l'impôt communal. Je ne confondais rien du tout: je craignais le transfert des charges sur les communes qui aurait pu en découler. On constatera aujourd'hui que je ne me trompais pas et c'est pourquoi je trouve pertinent de revenir sur cette initiative, qui a généré un manque à gagner de 400 millions pour l'Etat, soit grosso modo le montant qui lui manque aujourd'hui pour remplir sa mission.

A cette époque, l'Entente avait balayé d'un revers de la main toute crainte de voir le scénario qui nous occupe ce soir se réaliser. Les auteurs de l'initiative nous expliquaient que, grâce à ce cadeau fiscal, les contribuables fortunés des autres cantons se précipiteraient pour se domicilier chez nous, comblant ainsi très rapidement le manque à gagner. Ils affirmaient aussi que l'économie ainsi dopée aurait un soubresaut et que l'argent économisé pour les impôts se transformerait en de nombreux nouveaux emplois. J'ai toujours été surpris d'ailleurs que des spécialistes de l'économie, de la fiscalité et tutti quanti, comme il y en a sans doute beaucoup sur les bancs d'en face, puissent croire à de telles sornettes. Com-

ment peuvent-ils, face à la complexité des mécanismes économiques, se contenter de quelques règles primaires, voire primitives et binaires, telles que: «Impôts, pas bon; pas d'impôts, bon»? Les prévisions des initiants ne se sont bien sûr pas réalisées. En effet, nous n'avons aucune rentrée fiscale supplémentaire et, pour ce qui est du soubresaut de l'économie, nous assistons surtout à une grave recrudescence du chômage, l'Hospice général n'arrivant plus à faire face à une pauvreté croissante. Le seul résultat tangible, c'est la perte sèche pour l'Etat de 400 millions par année, qui a fini, par la force des choses, par se répercuter sur les communes, et c'est justement l'objet qui nous occupe ce soir.

Notre groupe s'est fortement engagé dans le référendum et nous soutiendrons donc la proposition PR-395, ainsi que son vote sur le siège. La solution votée par le Grand Conseil, consistant à transférer une partie des charges en faveur des personnes âgées aux communes est aberrante, antisociale et discriminatoire. La manière plutôt cavalière dont le Grand Conseil nous a transmis ces charges est inadmissible et nous devons la refuser, au même titre que nous devons tout entreprendre pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens sur la position du Conseil administratif et du Conseil municipal au sujet de ce référendum. Néanmoins, nous pensons que cela ne suffit pas: en refusant d'assumer les charges du Canton nous faisons valoir nos droits, mais le problème du financement des rentes complémentaires pour personnes âgées, à terme, n'est pas réglé. Et si je me suis permis de m'exprimer si longuement sur l'initiative des libéraux, c'est parce que la seule solution viable est de rendre à l'Etat les moyens qui lui ont été chapardés et qui lui sont nécessaires pour pouvoir accomplir son mandat.

Pour cette raison, je salue l'initiative lancée par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ainsi que le projet de loi déposé au Grand Conseil par l'Alternative, qui ont pour but de revenir, en tout cas pour les très hauts revenus, à l'ancien taux d'imposition. Cette mesure, couplée à une autre qui vise à taxer les grosses fortunes de manière plus équitable, devrait rapporter à l'Etat environ 270 millions de francs. Au-delà de ces mesures, j'invite le Conseil municipal à rester extrêmement vigilant, car les attaques visant à réduire les moyens publics, notamment ceux des communes, ne s'arrêtent pas là. En effet, la même droite qui nous a mis dans ce pétrin s'attaque aujourd'hui de plus en plus à la taxe professionnelle, qui représente, pour la Ville, plus de 100 millions par année. Je vous laisse imaginer notre budget sans l'apport de la taxe professionnelle! En l'occurrence, les arguments avancés sont toujours les mêmes: doper l'économie; par la diminution des impôts, les emplois vont pleuvoir par centaines... En dehors du fait que cela ne marche pas – nous l'avons vu – ce n'est même plus du libéralisme: moi, j'appelle cela de «l'économie de marché subventionnée»! Non, toutes ces attaques contre les moyens de l'Etat n'ont qu'un but: l'affaiblir, et qu'une conséquence: un fossé entre riches et pauvres de plus en plus profond.

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

Mesdames et Messieurs, il est important que nous restions mobilisés, car ce qui est en jeu, c'est tout le progrès social conquis, après d'âpres batailles, par nos prédécesseurs le siècle passé et qui risque d'être balayé par quelques décennies de néolibéralisme.

Le président. Mesdames et Messieurs, je voudrais préciser que nous allons voter la prise en considération de cette proposition, puis, si la discussion immédiate est acceptée, nous procéderons au vote de la résolution sur le siège, comme l'a demandé M. Martinelli. Je ferai voter chaque article et les amendements qui ont déjà été déposés.

M. Pierre Muller, maire. Il est dommage que le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) fasse une telle profession de foi politique, dirais-je. Je le regrette, Monsieur Martinelli, parce que jusqu'à présent nous avons fait cause commune, moi libéral et vous membre de l'Alliance de gauche. Je ne peux pas laisser passer l'argumentation que vous venez de développer. Je crois qu'il faut absolument déconnecter la problématique de l'initiative IN-111 pour la baisse des impôts et le présent transfert de charges. Il est clair que l'Etat traverse actuellement non pas une crise des recettes, mais une crise des dépenses. Monsieur Martinelli, si l'Etat connaissait les mêmes cautèles, les mêmes limites que celles que nous connaissons en Ville de Genève, je suis absolument convaincu que ce problème de transfert entre l'Etat et les communes ne se poserait pas. Alors, s'il vous plaît, ne mélangez pas tout!

Vous avez parlé de la taxe professionnelle. Vous me savez un ardent défenseur de cet impôt, parce qu'il est redistributeur et qu'il rapporte environ 110 millions par année à la Ville de Genève, soit l'équivalent de 7 ou 8 centimes additionnels. Je l'ai toujours défendu, également parce qu'il touche tout le monde, même les sociétés coopératives bien connues qui s'occupent de grande distribution, qui ne paient pas d'impôts par ailleurs. Grâce à la taxe professionnelle, elles passent à la caisse, et c'est très bien. De plus, en tant que patron d'une PMI, Monsieur Martinelli, vous savez que la taxe professionnelle est parfaitement supportable, d'autant que le projet de loi à l'étude au Grand Conseil propose une diminution de la taxe professionnelle de l'ordre de 500 francs pour éviter que celle-ci grève trop le budget des petites entreprises et des artisans. Nous avons donc fait des efforts, et je pense que la commission fiscale du Grand Conseil va aller dans ce sens-là. Pour ma part, je soutiens en tout cas cette proposition.

J'ajoute que nous avons aussi un problème avec le Fonds d'équipement communal, dans lequel je siège. L'Etat ne nous donne pas l'allocation finan-

cière nécessaire, puisque depuis quelques années, au moment du vote du budget cantonal, un projet de loi diminue les ressources de ce fonds. C'est une chose que nous n'acceptons pas et nous sommes donc aussi en discussion là-dessus.

Aujourd'hui, Monsieur Martinelli, je regrette vos propos. Il n'est pas question de néolibéralisme dans cette affaire, pas plus que votre groupe, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), ne voudrait être considéré comme le parti des impôts et des dépenses. Je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi. Alors, s'il vous plaît, ne faites pas de polémique! Aujourd'hui, nous sommes tous unis, en Ville de Genève et dans les communes. Libéraux, radicaux, démocrates-chrétiens et membres des partis de l'Alternative, nous sommes tous d'avis qu'il ne faut pas accepter ce transfert de charges, qui revient, je le répète, à punir les communes pour leur bonne gestion. Alors, ne polémiquons pas, votez cette résolution, qui nous donnera du poids dans la campagne que nous allons devoir mener pour gagner ce combat.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je puis approuver la dernière partie des propos de notre maire, lorsqu'il stigmatisait une attitude que nous connaissons de la part des représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pour l'avoir vécue à plusieurs reprises, et qui consiste à revenir sur l'initiative 111 avec des schémas éculés et de l'aveuglement par rapport aux réalités économiques et commerciales. M. Martinelli a dit qu'il ne voyait pas l'embellie des recettes promise, mais il a omis de dire qu'il ne voyait pas non plus quelles étaient les recettes qui avaient pu être conservées grâce à cette initiative. Car ce sont effectivement des recettes qui ne sont pas visibles, puisqu'elles sont liées aux contribuables qui sont restés à Genève, précisément parce que la fiscalité a été aménagée. La deuxième chose dont il n'a pas parlé, c'est le fait que l'Etat – je vais très rapidement revenir à la commune – vit une crise des dépenses bien plus qu'une crise des recettes.

Il y a beaucoup à dire concernant cette proposition PR-395. Tout d'abord et quel que soit notre avis sur le fond, nous devons reconnaître que ces transferts relèvent d'une manière de faire assez particulière de la part de l'Etat, que nous n'avions heureusement jamais expérimentée jusqu'ici. Quant à la forme, c'est bien une pratique dont nous ne souhaitons pas qu'elle se reproduise, parce que les relations entre l'Etat et la Ville méritent à notre avis un autre cadre de discussion et de dialogue. La forme est contestable, nous ne le cachons pas, mais il ne s'agit pas d'en profiter pour occulter les réalités et les responsabilités de la Ville. Il est facile d'opposer aux problèmes de fond les problèmes de forme et, si on peut être rapidement d'accord sur les problèmes de forme, il y a en revanche beaucoup à dire sur les problèmes de fond.

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

Avec les transferts proposés, la municipalité de la Ville de Genève devrait prendre en charge un certain nombre de dépenses sociales, en plus de celles qu'elle assume actuellement. Or nous devons bien constater que les dépenses sociales sont précisément des dépenses pour lesquelles notre Conseil municipal et notre municipalité se battent, que les dépenses sociales sont un poste de dépenses privilégié dans notre municipalité. Il ne s'agit donc pas ici d'un transfert de charges qui s'effectuerait dans un domaine qui n'aurait pas l'agrément de notre Conseil municipal, puisque celui-ci, année après année et depuis longtemps, fait un effort marqué en faveur du social. Ce qui lui est demandé aujourd'hui, par l'intermédiaire de ce transfert de charges, ce n'est rien d'autre qu'un effort supplémentaire dans un domaine qu'il affectionne. Sur le plan de la nature des dépenses – oublions les problèmes de forme – nous nous trouvons dans un domaine familier, un domaine dans lequel la collectivité Ville de Genève, ou plutôt la majorité Alternative aime dépenser de l'argent. Depuis de nombreuses années, nous voyons que les dépenses sociales ne font qu'augmenter dans notre municipalité. Alors, Mesdames et Messieurs, ne venez pas nous dire que le type de dépenses qui seraient induites par ce transfert de charge vous répugne: ce sont des dépenses que vous aimez engager!

En fait, le problème, c'est que nous n'en avons pas les moyens. La politique que vous avez menée en matière de gestion des finances publiques depuis un certain nombre d'années – nous avons assez eu l'occasion de le dire – a consisté à dépenser tout ce que vous aviez et lorsqu'il restait quelque chose, c'était simplement que vous n'aviez pas réussi à budgéter suffisamment de dépenses. La réduction de la dette, dont on nous a rebattu les oreilles lors de chaque débat sur le budget ou sur les comptes, n'a été que le fruit du hasard et non celui d'une politique volontariste. Alors, aujourd'hui, effectivement, si la Ville se trouvait dans une meilleure situation financière, si elle n'avait pas grillé toute sa marge de manœuvre en matière financière, elle serait peut-être un peu moins empruntée pour faire face à ces dépenses sociales dont je répète qu'elle les affectionne particulièrement. Mais voilà, elle n'a pas de marge de manœuvre. L'année passée, lorsque nous avons proposé un certain nombre de mesures, au nombre desquelles figurait la constitution d'une réserve, d'une provision conjoncturelle, on nous avait répondu que cela ne servait à rien, que cela n'était pas possible, que la Ville n'en avait pas besoin... Aujourd'hui, une telle réserve aurait permis d'amortir le choc financier que représente ce transfert de charges, et c'est une raison de plus, pour nous, de regretter le sort qui avait été fait à notre proposition.

Mesdames et Messieurs, lorsque l'on parle des finances de la Ville, on doit entrer un peu dans les détails. On doit se poser la question de savoir si, parmi la quantité de dépenses que nous votons séance après séance, année après année, certains montants ne pourraient pas être mieux utilisés et servir, par exemple, à amortir le coût financier dans des situations comme celle-ci. Nous avons eu

l'occasion de voir, lors des dernières séances, que le Conseil administratif – et votre majorité, Mesdames et Messieurs – ne rechigne pas à dépenser là où il pourrait économiser, ne rechigne pas à gaspiller, n'ayons pas peur du mot! Nous donnerons pour exemple la position que vous avez prise récemment en matière d'aribus, où vous avez refusé de profiter d'un financement privé. Nous ne reviendrons pas sur la villa Moynier, dont la rénovation pharaonique a heureusement été suspendue pour le moment. Mais nous pourrions évoquer le dossier des toilettes publiques, ou l'augmentation des postes dans l'administration année après année, que nous ne manquons pas de dénoncer à chaque budget. Alors, voyez-vous, Mesdames et Messieurs, l'augmentation des dépenses et le manque de flexibilité de la Ville de Genève en matière de finances publiques expliquent en partie que la Ville se sente aujourd'hui empruntée pour répondre favorablement à ce transfert de charges.

L'autre partie de l'explication, on la trouve certainement lorsque l'on s'interroge sur le peu d'efforts qui est fait par notre collectivité pour augmenter les recettes. C'est là aussi un problème sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de vous alerter à plusieurs reprises. N'y a-t-il pas dans notre ville – et nous sommes plusieurs, sur tous les bancs, à nous en plaindre – des friches industrielles qui ne sont pas exploitées comme elles devraient l'être? Des friches industrielles qui nous ont coûté beaucoup d'argent pour un rendement bien faible aujourd'hui, alors que ces espaces devraient être utilisés pour dynamiser notre économie? Des friches où on nous promettait des pépinières d'entreprises et où nous avons peine à croire que les graines aient été ne serait-ce que semées?

De même, il y a des conflits stériles entre la Ville et certains gros employeurs. Je pense à la manière dont le dossier de la place Grenus et du parking de Manor a été empoigné. Il y a une multitude de situations dans lesquelles les services de la Ville font fort peu de cas des intérêts des commerçants et des personnes susceptibles de créer de la valeur ajoutée et de la richesse dans notre Ville. Il y a les problèmes que nous avons commencé à évoquer, et que nous continuerons à évoquer dans cette séance ou dans celle de demain, concernant le site Artamis où, visiblement, on continue à nous proposer des projets qui sont bien peu porteurs de valeur ajoutée pour notre collectivité. C'est dire que, quand on met tous ces éléments bout à bout, le tableau est forcément assez noir. On comprend que notre Ville soit assez mal armée pour faire face à un appel de fonds, à un transfert de charges tel que celui qui est proposé.

En ce qui nous concerne, nous pensons que les problèmes de forme dont j'ai parlé au début constituent de bien mauvais arguments. La vocation sociale de la Ville est déjà avérée et, s'agissant du transfert de compétences, la Ville s'en est déjà arrogé beaucoup dans le domaine social. Par ailleurs, nous avons le plaisir de constater qu'à l'ordre du jour figure une résolution R-540 qui, elle, prévoit de transférer les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville à l'Etat...

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

Tout cela nous ramène à un point que nous avons déjà évoqué lors des discussions à ce sujet au mois d'octobre, qui est le suivant. Nous souhaiterions que le Conseil administratif entame enfin – nous croyons savoir que, du côté du Conseil d'Etat, on serait prêt à discuter – qu'il entame enfin et sérieusement les discussions en vue de rétablir un certain ordre dans les priorités de chacune des deux collectivités, en vue d'équilibrer les poids respectifs pesant sur les deux collectivités publiques pour toute une série de prestations en faveur de la collectivité. Cela présenterait l'immense avantage, premièrement, de nécessiter une recension intelligente des prestations qui sont fournies, de celles que nous devons absolument fournir et de celles qui sont somptuaires ou en tout cas redondantes. Deuxièmement, cela permettrait de garantir un meilleur équilibre entre les deux collectivités, et c'est un aspect qui nous tient énormément à cœur.

En l'état, il nous semble que le fait de se braquer par rapport à ce report de charges est un moyen pour la Ville de se cacher certaines réalités qui touchent au plus profond de ses finances publiques. En ce qui nous concerne, nous souhaiterions qu'elle aborde ces problèmes; par conséquent, nous ne voterons pas cette proposition de résolution.

Le président. Monsieur Hainaut, j'ai été très généreux, car je n'ai pas utilisé le chronomètre. Mais, de l'avis de tous les membres du bureau, vous avez largement dépassé les dix minutes de parole. Nous avons eu du plaisir à vous écouter, mais nous vous prions d'être plus concis la prochaine fois...

J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. Jesse Loures, vice-président du Parti des Verts de la ville de Sorocaba au Brésil, qui est ici avec son secrétaire exclusif, M. Josué Morales. Ils sont à Genève pour le Forum alternatif mondial de l'eau. (*Applaudissements.*) Nous serons heureux de leur serrer la main à la buvette. Incapable de le dire en brésilien, je passe la parole à M. Mino...

M. Jacques Mino (AdG/SI). O Senhor Presidente está convidando vocês a descer aqui do lado na cafeteria, para tomar copo junto a El. (*Applaudissements.*)

Le président. J'ai également le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancien collègue M. André Fischer. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes encore dans le tour de préconsultation concernant la proposition PR-395 et qu'il n'est pas nécessaire de discuter du fond maintenant. Vous pourrez le faire dans le premier débat, si vous acceptez la discussion immédiate. Je donne la parole à M^{me} Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, nous accepterons la discussion immédiate et j'interviendrai donc sur le fond dans quelques instants.

M. Pierre Losio (Ve). Je ferai la même déclaration que M^{me} Salerno: nous voterons la discussion immédiate.

Mises aux voix, la prise en considération de la proposition et sa discussion immédiate sont acceptées par 38 oui contre 21 non (7 abstentions).

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste votera évidemment la proposition de résolution qui est présentée ce soir par le Conseil administratif. Il y a quelque temps, nous nous sommes déjà prononcés sur cet objet et nous avons, tous partis confondus, défendu l'idée que, si un transfert de charges devait être opéré du Canton vers les communes, un transfert de compétences au moins équivalent devait également être opéré. D'autre part, même si c'est le fond qui importe avant tout, la forme est importante. En l'occurrence, la forme qu'ont choisie le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour proposer ce transfert de charges liées aux rentes complémentaires AVS-AI est totalement inadéquate. En effet, la décision a été prise à quelques semaines du vote du budget municipal et, somme toute, les collectivités publiques municipales n'ont rien eu à dire et ne pouvaient que prendre acte du fait que le pouvoir cantonal avait décidé de se débarrasser d'une partie des charges qui lui incombent.

Tout à l'heure, lors du tour de préconsultation, certains intervenants ont relevé que la Ville était friande de dépenses sociales, que son budget était prolifique en la matière et que, somme toute, le Canton lui offrait une nouvelle dépense sociale qui devait lui agréer, puisque cela correspondait à sa façon de faire. A cet égard, je rappellerai deux choses. Premièrement, si la Ville, comme l'ensemble des Villes de l'agglomération genevoise, est «friande» de dépenses sociales, c'est que, depuis les années 1990, avec la déréglementation générale de l'économie, on assiste à une paupérisation des classes les plus pauvres, mais également des classes moyennes. De plus en plus de personnes qui travaillent – y compris d'ailleurs des couples dont les deux conjoints travaillent – viennent demander appui et soutien aux collectivités publiques et aux services sociaux. C'est un constat que nous faisons, nous socialistes, avec beaucoup d'amertume et qui ne nous réjouit pas. Si nous devons, d'année en année, voter des budgets de plus en plus importants, ce n'est pas parce que nous aurions plaisir à dépenser l'argent des contribuables dans le domaine social, mais c'est bien parce que ces mêmes contribuables ont de plus en plus besoin d'une aide de l'Etat pour boucler leurs fins de mois!

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

De plus, il faut quand même rappeler que si la collectivité publique Ville de Genève alloue chaque année des sommes de plus en plus importantes au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ce n'est pas uniquement parce que les dépenses d'aide sociale augmentent, mais c'est aussi parce que les dépenses en matière de petite enfance ont largement augmenté. Nous avons tous en mémoire les discours du magistrat Tornare à ce sujet. Je n'y reviendrai pas ce soir, mais je répéterai que ce département voit effectivement son enveloppe augmenter parce que la Ville de Genève a décidé de répondre aux besoins en matière de structures d'encadrement pour la petite enfance.

Là aussi, si la Ville décide de mettre en place un service aux familles, ce n'est pas pour se faire plaisir, ce n'est pas parce que la majorité de gauche, souhaitant dépenser les deniers publics, aurait décidé tout d'un coup – chouette! – d'ouvrir des espaces d'accueil pour la petite enfance. Non, en l'occurrence, c'est un des premiers besoins des populations urbaines qui travaillent que d'avoir des espaces où les enfants peuvent vivre, grandir, découvrir la vie. Ces espaces-là coûtent cher, notamment parce que les exigences du Canton en matière d'encadrement sont particulièrement strictes. D'année en année, les budgets de la petite enfance augmentent et on pourrait aussi se demander ce que fait le Canton, sachant que les collectivités publiques municipales ne sont pas les seules intéressées à développer ces structures. En l'occurrence, le Canton fait très peu, comme il fait de moins en moins pour tout ce qui est aide sociale en général. Aujourd'hui, il souhaite même se décharger sur les communes d'une partie de l'aide aux personnes âgées et aux bénéficiaires d'une rente d'invalidité. Dans le domaine de la petite enfance, qui est pourtant un domaine prioritaire pour toutes les personnes qui travaillent et qui ont des charges de famille dans les communes et dans le canton, l'instance cantonale fait encore moins, mais impose par contre aux communes des obligations qui sont très strictes et qui entraînent un coût d'encadrement particulièrement élevé.

Concernant le transfert de charges en question, M. Hainaut nous dit que, si le bât blesse, ce n'est pas en raison de la nature de la dépense – puisque c'est une dépense sociale – mais c'est parce que la Ville n'a pas les moyens de l'assumer, mal gérée qu'elle serait depuis 1991 par la majorité de gauche! Mesdames et Messieurs, c'est se moquer des personnes qui écoutent nos débats que d'avancer ce genre d'argument! En effet, dans ce cas, nous rétorquerons: mais que fait la droite au pouvoir, Mesdames et Messieurs? La droite au pouvoir au niveau du Canton est-elle beaucoup plus apte à gérer la collectivité publique et les deniers publics? Je n'en suis pas certaine. Je vous rappelle que le Grand Conseil a mis environ six mois à voter l'avant-dernier budget cantonal et que le dernier budget a été accepté grâce, notamment, à la décision de se décharger, à la hussarde, d'une partie des charges sur les communes.

C'est dire qu'en matière de saine gestion des collectivités publiques aucun parti de droite n'a de conseil à donner aux partis de gauche. Si c'était le cas, on verrait une meilleure gestion là où les majorités sont à droite, et nous serions alors preneurs d'enseignements. Mais, malheureusement, la réalité est beaucoup plus compliquée. Nous savons toutes et tous que tout n'est pas noir ou blanc et que l'étiquette politique, le fait d'être à droite ou à gauche n'implique pas qu'on gère plus ou moins facilement les finances publiques. Nous savons toutes et tous que la situation du canton de Genève est particulière et que de nombreux paramètres doivent être maîtrisés pour que la gestion de la collectivité publique, des deniers publics et des divers enjeux en cause, soit satisfaisante. Je ne le répète pas de gaieté de cœur, mais, durant cette législature, la double majorité bourgeoise au parlement et à l'exécutif cantonal a été incapable de gérer la République et canton de Genève. On verra quelles leçons les électrices et les électeurs tireront du bilan de la droite au mois d'octobre prochain, mais une chose est claire en tout cas: aujourd'hui, dans cette enceinte, je ne pense pas – je le dis pour répondre aux attaques particulièrement infondées du représentant libéral – que vous puissiez, Mesdames et Messieurs, donner de quelconques leçons à la majorité de gauche!

Finalement, concernant ces reports de charges, je répéterai ce que le Parti socialiste décline depuis déjà de nombreuses années, à savoir que nous ne sommes pas opposés à une large discussion entre le Canton et les communes sur les activités qui émanent à l'autorité cantonale et aux municipalités et sur celles qui pourraient être prises en charge de manière conjointe. Mais, dans ce cas, il faudra également mettre en perspective les compétences des uns et des autres. S'agissant du report de charges liées aux rentes complémentaires AVS-AI qui va être mis en votation le 24 avril, il est clair que nous, Parti socialiste, ne pouvons pas accepter cette façon de faire abrupte, qui consiste à faire payer aux communes, sans aucune négociation, une partie de la facture, alors que les compétences et les décisions législatives restent pleines et entières dans les mains du parlement cantonal.

Nous voterons donc la résolution qui est proposée par le Conseil administratif, en restant particulièrement attentifs aux suites de ce dossier. Les compétences respectives du Canton et des communes sont un sujet particulièrement important, qu'il s'agira de suivre et de mettre sur la table des négociations, de manière calme, intelligente et pondérée, pour arriver à une péréquation qui satisfasse avant tout les citoyennes et les citoyens de notre canton.

M. Pierre Losio (Ve). Mesdames et Messieurs, vous comprendrez que, dans la situation particulière que nous traversons, notre groupe ne soit pas très motivé pour participer à ces débats... Néanmoins, le sujet est suffisamment important pour que nous en disions quelques mots. J'ai écouté très attentivement ce qui

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

vient de se dire sur les bancs de l'Alternative et ce qu'a dit le préopinant libéral, et j'ai eu l'impression qu'on avait oublié le contenu de cette résolution. On s'est lancé à la tête la fameuse initiative fiscale d'un côté et toutes les dépenses somptuaires de la Ville de Genève de l'autre – en oubliant d'y ajouter les 2,5 millions pour le Stade de Genève! – mais on a peu parlé de ce que le Conseil administratif nous demande, à savoir un soutien dans une situation précise qui a pour cause le vote du Grand Conseil du 18 décembre 2004. On a beaucoup polémique, le préopinant libéral a anticipé le débat budgétaire ou un débat électoral, mais on a assez peu parlé de cette résolution.

En l'occurrence, le Conseil administratif nous demande de le soutenir dans une situation qui nous concerne également, puisque le Grand Conseil, par son vote abrupt, a voulu nous mettre devant le fait accompli. Pour notre part, nous disons non, pas comme cela, pas dans ces conditions-là! Nous, les Verts, ne pouvons pas accepter qu'une collectivité publique – notamment l'Etat, qui est le tuteur des communes – se conduise de cette manière à l'égard de la Ville de Genève. C'est la première chose.

Ensuite, j'ai bien entendu ce qu'a dit M. le maire dans sa première intervention, à savoir que le Conseil administratif était opposé à tout transfert de charges. Mais, à lire l'article premier de la résolution: «Le Conseil administratif s'oppose à ce transfert de charges», il y a là une marge qu'il convient de relever. Je ne sais pas si ces mots lui ont échappé, mais il n'est pas question, dans cette résolution, de s'opposer à tout transfert de charges. Et, effectivement, nous pensons, quant à nous, que le problème des charges et des compétences entre la Ville, les communes et l'Etat de Genève est un débat auquel on ne peut plus se soustraire. Il ne suffit pas de se braquer en disant non sur la forme: on ne peut plus évacuer ce problème, qui est récurrent, comme l'était le problème des doublons. Avez-vous remarqué, Mesdames et Messieurs, que ces derniers temps ce mot a été un peu oublié? La Ville de Genève se trouvait dans une situation financière supportable, si on excepte le débat sur la dette. On ne parlait donc plus tellement des doublons, des transferts de charges et de compétences et, aujourd'hui, c'est le Grand Conseil qui nous les balance, parce que l'Etat, lui, se trouve dans une situation difficile.

Je le répète: on ne peut pas se soustraire à ce débat qui est récurrent et, pour notre part, nous n'avons pas l'intention de nous y soustraire. Nous ne pouvons que souscrire au troisième article: «Fait part de son soutien à toute négociation», en y mettant toutefois un bémol – qui va se matérialiser demain par le dépôt d'une motion, que d'autres groupes politiques signeront peut-être – à savoir que, pour nous, cette négociation ne peut pas être acceptée simplement comme cela, en votant l'article 3. En fait, nous aimerions savoir dans quelles conditions le Conseil administratif entend aborder ces négociations, parce que, jusqu'à

aujourd'hui, nous n'en savons strictement rien. Quand on demande, par exemple, lors de l'étude du budget, où en sont les discussions entre la Ville et l'Etat, le Conseil administratif répond qu'il y a eu une ou deux réunions. Mais, en fait, il ne se passe strictement rien! Nous n'avons pas d'informations concrètes, parce que de contenu ou de volonté réelle d'aborder les problèmes, il n'y en a pas!

Aussi, avant que le Conseil administratif entre dans les négociations qu'il évoque à l'article 3, nous souhaiterions qu'il nous fasse part de ses intentions: comment entend-il aborder ces problèmes avec l'Etat, notamment dans le domaine de la sécurité – on a manqué une belle occasion il y a quelques années – dans le domaine du social, de la culture, des sports, de l'aménagement, de la mobilité... Car il ne suffit pas de dire que vous allez négocier, Messieurs les conseillers administratifs. Dans quel état d'esprit allez-vous le faire, à quoi êtes-vous prêts? Quelle est la politique du Conseil administratif? Jusqu'à aujourd'hui on ne le sait pas. On sait qu'il s'oppose à ce transfert de charges, et il a raison de s'y opposer, compte tenu de la manière dont les choses se sont passées le 18 décembre au Grand Conseil. Mais cette négociation sur les compétences et les charges entre les communes et l'Etat implique un préalable. On ne peut pas sérieusement discuter s'il n'y a pas une prise en considération et une réévaluation de la péréquation financière intercommunale. C'est indispensable, mais ce n'est pas de notre compétence stricte: la péréquation doit passer par des modifications législatives qui sont de la compétence du Grand Conseil.

Malgré les circonstances particulières et le fait que nous devons encore finaliser le texte, j'espère que nous allons pouvoir déposer cette motion demain, dans laquelle nous demanderons au Conseil administratif d'être très clair. Comment aborderez-vous ces négociations, Messieurs les magistrats, qu'êtes-vous prêts à faire, qu'êtes-vous prêts à défendre, sur quels sujets êtes-vous ou n'êtes-vous pas prêts à entrer en matière? Dans ces conditions – que vous nous expliquerez, Messieurs les conseillers administratifs – la discussion sera peut-être possible, en ayant une stratégie globale. Et quand je dis «globale», ce n'est pas innocent. En effet, je trouve carrément hallucinant, par exemple, que la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville propose de renvoyer à la commission des finances la résolution R-540, qui figure plus loin à notre ordre du jour et qui concerne le transfert des Conservatoire et Jardin botaniques! On est en train de discuter d'une tranche de salami, alors qu'il faudrait discuter de manière globale d'un vrai problème.

En attendant de finaliser et de déposer le texte de notre motion, nous soutiendrons le Conseil administratif et voterons cette résolution, qui s'oppose à ce transfert de charges. Mais, préalablement à toute négociation, il faudra que vous nous expliquiez, Messieurs les conseillers administratifs, dans quelles conditions et comment vous entendez négocier.

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

M. Pierre Maudet (R). Au risque de doubler un peu avec le préopinant Vert – il me pardonnera, puisqu’il s’agit de doublons verbaux et non pas de doublons financiers – j’aimerais reprendre quelques points et aller dans son sens concernant cette résolution.

D’abord, après les interventions que nous venons d’entendre, nous pouvons constater que nul n’est prophète en son parti! S’il se trouve certains magistrats communaux opposés à ce transfert de charges, il se trouve des partis cantonaux qui prennent d’autres positions. Pour notre part, nous radicaux, nous avons eu un débat démocratique et, au niveau cantonal, le Parti radical genevois a décidé, à sept contre un, de s’opposer à ce transfert de charge. Nous irons donc dans son sens, *hic et nunc*, ici dans la situation de la Ville de Genève, et je vais expliquer pourquoi.

Ma deuxième constatation, c’est que nous ne devons pas dériver dans un débat archipolitique sur les grands principes idéologiques, tels que nous avons pu les entendre de part et d’autre de cette enceinte. En effet, c’est un problème pragmatique, un problème très concret qui nous est posé. A la forme d’abord, nous avons dit au mois de septembre, sur tous les bancs, qu’il n’était pas admissible que l’Etat agisse ainsi, à la fois quant au délai et au procédé. Là, je reviens sur le premier argument que je citais tout à l’heure: ce n’est pas une affaire politique. Des magistrats de gauche au Conseil d’Etat soutiennent ce transfert de charges, ils l’ont dit, comme des magistrats de droite le soutiennent. Des magistrats et des partis politiques – parmi lesquels les Verts – ont soutenu la diminution du Fonds d’équipement communal – c’est même un député Vert, en la personne de David Hiler, qui a proposé de geler ce fonds, qui certes a des réserves mais qui est gelé pour quelques années, ce qui touche directement les communes. C’est dire qu’il ne s’agit pas aujourd’hui de reproduire des clivages partisans de politique politicienne, mais d’admettre que nous sommes face à un problème précis, technique, ponctuel.

De l’avis des radicaux, techniquement, la Ville de Genève pourrait trouver, en 2005, les 20 millions qu’on veut lui transférer. Nous avons d’ailleurs donné des pistes à cet égard lors du vote du budget 2005 en décembre 2004. Nous voyons très bien où économiser, nous avons même quelques idées solides là-dessus. Le magistrat en charge des finances était tenté d’en partager certaines, les autres magistrats un peu moins, et la majorité de ce Conseil pas du tout. Nous avons fait des propositions qui n’ont pas été suivies. Ce soir, je ne vais pas refaire le débat budgétaire, mais je pourrais facilement vous citer des exemples patents d’économie pouvant aller jusqu’à 10 millions. En l’occurrence, ce n’est pas de cela qu’il s’agit, pas plus qu’il ne s’agit de réciter, comme l’a fait tout à l’heure le représentant de l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), le catéchisme antilibéral et la rengaine éternelle de l’imposition des grosses fortunes. Mesdames et Messieurs, vous vous êtes fait ramasser par la population genevoise en 2003, avec

une initiative similaire sur les grosses fortunes, et vous enregistrerez le même score quand votre initiative aura abouti et qu'elle sera soumise au peuple, en n'ayant pas fait avancer d'un iota la discussion. Nous nous inscrivons donc en faux contre ces pratiques – et «tutti quanti»! – qui consistent à faire croire à la population qu'on arrivera à trouver une solution grâce à ces fausses recettes!

Pour notre part, nous radicaux, nous croyons d'abord à la solidarité communale, en disant que, dans cette affaire, on ne peut pas reporter après coup, un peu à la petite semaine et alors que les budgets municipaux ont déjà été votés, des charges qui sont très importantes pour bien des communes et pas seulement pour la Ville de Genève. Si nous comprenons la nécessité pour le Grand Conseil de boucler son budget, nous avons un peu plus de peine à comprendre la précipitation dont il a fait montre, et surtout le fait qu'il n'ait pas réfléchi un instant à la manière dont il pourrait transférer non seulement les charges, mais également les compétences. Je reviens ici sur l'argument pertinent cité par la préopinante socialiste: les transferts de charges sont admissibles dès lors que les compétences correspondantes sont également transférées. A partir de ce moment-là, nous pourrions entrer en discussion.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, et j'en conclurai par là, car je ne veux pas répéter les arguments déjà évoqués dans ce débat, nous avons l'impression, nous radicaux, d'être authentiquement «libéraux». Etre libéral, c'est être en faveur des réformes institutionnelles; notre parti en a proposé et il continuera à le faire à travers un opuscule et sans doute à travers une initiative, parce que, comme l'a dit M. Losio, la question des transferts de charges mérite qu'on prenne du recul et qu'on l'englobe dans la problématique générale de la réforme de nos institutions, de la redistribution des cartes, charges et compétences. C'est indubitable, nous en faisons régulièrement l'expérience et, ce soir, nous le disons une fois de plus. Etre libéral, ce n'est en tout cas pas être un ardent défenseur des taxes, y compris de la taxe professionnelle. Là, Monsieur le maire, je m'inscris en faux contre vos propos. Nous estimons, nous radicaux – c'est un autre débat, mais je le dis quand même – qu'une taxe qui continue de ponctionner les entreprises en fonction du nombre de mètres carrés utilisés et, surtout, en fonction du nombre d'employés est une taxe schizophrène aujourd'hui, quand on veut promouvoir l'emploi. Nous disons qu'il faut faire preuve de créativité et d'imagination pour faire participer les entreprises, par le biais de la ponction fiscale, à l'effort pour la collectivité, mais pas de cette manière.

Etre libéral, c'est se donner les moyens d'avoir ce débat, d'aller de l'avant pour que cette redistribution des cartes, des charges et des compétences, se fasse d'une manière saine. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, les radicaux soutiendront le projet de résolution du Conseil administratif, à une petite exception près: nous soutiendrons les articles 1 et 3, mais pas l'article 2, parce que être libéral, c'est laisser la population se faire une opinion, notamment à travers les

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

médias, qui ont déjà abondamment parlé de ce sujet et qui vont continuer à le faire, et c'est aussi garantir une certaine crédibilité à notre exécutif, en le priant de garder la retenue qui sied à nos magistrats dans ce domaine.

C'est pourquoi j'ai déposé, au nom du groupe radical, un amendement à cette résolution:

Projet d'amendement

Supprimer l'article 2.

A cette exception près, nous soutiendrons la résolution, au fond et à la forme.

M. Patrice Reynaud (L). J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été dit dans les rangs de l'Alternative et notamment ce qui a été dit par M. Losio. Encore une fois, on tente – et ce n'est pas la droite qui tente de le faire – de systématiser l'opposition entre la Ville à majorité Alternative et le Canton à majorité de droite. Or le problème n'est pas là. En tout cas, il n'est pas là pour le citoyen lambda – si vous me permettez cette expression que j'utilise sans aucune trivialité – citoyen lambda que nous sommes d'ailleurs tous, lorsque nous payons l'ICC, c'est-à-dire l'impôt cantonal et communal. Je suis intimement persuadé que, s'agissant de son porte-monnaie, la question du juste milieu entre l'impôt cantonal et l'impôt communal échappe totalement au citoyen.

Le deuxième élément que je souhaiterais relever, c'est que nous ne sommes plus du tout dans le cadre du budget. A cet égard, je m'oppose, quand bien même il est de mon bord, à ce qu'a pu dire tout à l'heure M. Pierre Muller, maire de cette Ville et conseiller chargé des finances. C'est terminé, un budget 2005 équilibré, ainsi que l'exige la loi sur l'administration des communes, a été déposé, puis voté le 4 décembre dernier. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans le cadre du budget, mais face à une dépense complémentaire, laquelle atteint certes la somme non négligeable de 25 millions. Prétendre que ce transfert de charges contraindrait la Ville de Genève à modifier son budget et que celui-ci deviendrait déficitaire est erroné, voire mensonger, comme me le souffle très justement M. Froidevaux.

Maintenant, je souhaiterais aborder très rapidement la question des besoins des citoyens – rassurez-vous, Monsieur le président, je tenterai de ne pas dépasser les dix minutes de parole, contrairement à mon collègue Hainaut tout à l'heure. Les besoins des citoyens, aujourd'hui, sont clairs; ce sont ceux que dans les rangs d'en face, mais y compris dans nos rangs, on tente chaque jour de défendre, c'est-à-dire les besoins sociaux, les besoins de subsistance et de défense sociale. Et nos

concitoyens qui sont dans le besoin n'attendent pas de savoir si «le chèque» est libellé au nom de la commune, du Canton, ou de quelque autre instance que ce soit. En l'occurrence, nous devons, nous tous élus, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau municipal, avoir à cœur de défendre un même projet. Ce projet, qui est à l'évidence davantage de gauche – quand bien même nous nous y rallions souvent, pour ne pas dire que nous en sommes tout aussi souvent les initiateurs – c'est la défense de ceux qui sont dans le besoin. Encore une fois, peu importe l'origine du chèque, ils en ont besoin.

Pour ce qui est du problème de compétences, à l'évidence, certains ont mal lu le texte. Je rappelle que ce problème de répartition des compétences est prévu. Il est prévu en ce sens que le report de charges du Canton sur les communes a été décidé pour une année, sous la condition que soient entreprises des négociations entre l'Etat et les communes – elles ont déjà commencé – en sorte que le partage de compétences, ou la réattribution des compétences soit mise en route. Nous avons déjà dit sur ces bancs que le partage des compétences est une chose que nous souhaitons depuis de nombreuses années. Pour y arriver, il aura fallu ce vote difficile, en tout cas sur la forme. Là, je rejoins très volontiers M^{me} Salerno, pour dire que, sur la forme, le Conseil d'Etat, dans un premier temps, et le Grand Conseil, dans un deuxième temps, ont été un tant soit peu expéditifs dans ce qu'ils ont fait. Je le concède volontiers, mais j'allais presque dire que peu importe, la finalité est là, elle est essentielle: c'est la satisfaction, de quelque façon que ce soit, des besoins de nos concitoyens.

Le débat aujourd'hui ne porte pas seulement sur ce montant de 25 millions transféré sur la tête de notre bonne Ville de Genève. Le problème aujourd'hui est de répondre efficacement et durablement aux besoins de ceux-là mêmes qui sont dans le besoin. Je rappelle – et ce sera ma conclusion – que pour celles et ceux qui paient leurs impôts – et qui sont, ma foi, nombreux dans ce canton et dans cette commune – il s'agit d'ICC et uniquement d'ICC, l'impôt cantonal et communal! C'est en tant qu'hommes politiques que nous nous satisfaisons du débat, à mon avis un tant soit peu stérile, consistant à déterminer qui a la véritable charge. Pour ceux qui paient, pour ceux qui financent les collectivités publiques, cette question ne se pose pas. La seule chose qui leur importe, c'est que nous répondions à leurs besoins. Alors, ayons le courage d'y répondre et de ne point nous complaire dans un débat aussi stérile que celui d'aujourd'hui. Les citoyens attendent de nous ce pour quoi nous avons été élus, tant au niveau du Grand Conseil qu'au niveau de la municipalité. Arrêtons ces débats stériles et faisons en sorte que ceux qui nous écoutent aujourd'hui obtiennent ce qu'ils veulent.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas intervenir sur le fond, mais

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

après les propos des préopinants libéraux et radical je ne peux faire silence. Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), comme tout le monde le sait, milite pour la sauvegarde de certaines prestations essentielles à la population. Nous savons bien de quoi est capable l'Entente bourgeoise qui siège au Grand Conseil, dont M. Hainaut – vous transmettez, Monsieur le président – est le parfait représentant en Ville de Genève.

Je ne suis pas d'accord avec M. Maudet: il sied ici de parler du fond! Voilà qu'on s'attaque aux personnes handicapées et aux personnes âgées, mais bien sûr les députés se débarrassent bel et bien du problème, pour le transférer aux communes. Comme d'habitude, ils ont pensé que l'Alternative de la Ville de Genève pleurerait à chaudes larmes et volerait au secours des citoyennes et citoyens à qui on enlevait le peu qui leur permettait de survivre. Eh bien, non, c'en est assez! Nous nous opposerons toujours à des mesures drastiques qui mettent à la rue une partie de la population, qui la précarisent au point de s'en défaire.

Parlons de la gestion du bien public par la droite! Mais, évidemment, ces messieurs dames de la bourgeoisie parlementaire cantonale règnent en maîtres sur le tiers état de notre République! La monarchie absolue n'est pas un système que nous prônons, nous sommes convaincus que l'époque des privilégiés tout-puissants et arbitraires est révolue. Ces propos semblent outrageux, mais oui, Mesdames et Messieurs! Qui sont ces députés du Grand Conseil pour traiter le peuple souverain comme des pantins que l'on manipule à sa guise afin de rentrer dans ses comptes? Qui sont-ils pour leurrer les citoyennes et citoyens, les travailleuses et travailleurs de la République, sans qui le système capitaliste qu'ils encensent n'existerait pas? Qui sont-ils pour alourdir leurs impôts? Car c'est ce qui se passe, M. Reynaud l'a reconnu tout à l'heure. C'est mieux que de grever les grosses fortunes, parce que cela, c'est scandaleux, disait M. Maudet...

Et je devrais encore m'excuser, Mesdames et Messieurs, auprès de ces élus de droite, qui occupent une fonction très digne, très honorable au parlement cantonal et qui gèrent l'Etat comme une entreprise privée. Mais, allons-y, privatisons, Monsieur Maudet! Vous ne vous rendez pas compte de l'excellent travail que les députés de droite ont accompli. Ils ont d'énormes responsabilités sur leurs épaules: une dette colossale grève leur budget chaque année. Mais oui, ce sont les personnes âgées, les handicapés, les travailleurs, travailleuses, fonctionnaires, qui sont responsables de cette dette, ils coûtent trop cher... Alors, en un tour de main – car cette mesure n'a pas demandé beaucoup de réflexion, que je sache – voilà qu'on se débarrasse d'une partie de ces dépenses publiques et qu'on laisse les intéressés pour compte! Et M. Hainaut ose dire – vous transmettez, Monsieur le président – que la Ville pourrait s'en charger! Cette politique nous révolte et nous nous battons pour dénoncer le démantèlement des services publics, la suppression de prestations dues à la population, que ce soit en matière d'enseignement, de santé ou d'assurances sociales.

Le Conseil administratif a rappelé clairement au Conseil d'Etat que certaines tâches d'ordre cantonal dans les domaines de la culture, des sports ou de la sécurité, sont déjà assumées par la Ville. Celle-ci est également tenue d'établir un budget équilibré, selon la loi sur l'administration des communes. Nous ne pouvons donc considérer que le social doit être endossé par la Ville. Le Conseil administratif a annoncé clairement au Conseil d'Etat son intention de s'opposer à ce transfert de charges, en participant au référendum le cas échéant. C'est ce qui s'est produit. Malgré cette concertation qu'ont faite les députés de droite, ils se sont moqués de la décision du Conseil administratif, ils se sont moqués des communes, ils se sont moqués des personnes défavorisées ou handicapées, ils se sont moqués des citoyennes et citoyens qui verraient leurs impôts augmenter, ils se sont moqués, Mesdames et Messieurs, de vous et moi! Quant je dis vous, j'inclus les conseillères et conseillers des bancs d'en face, qui souvent disent se distinguer de leurs collègues députés. Alors, Mesdames et Messieurs, montrez-nous ce soir que vous ne soutenez plus ces mesures arbitraires! Mais je doute fort que vous nous suivrez...

A celles et ceux qui ne cessent de préconiser des mesures sécuritaires en Ville de Genève – Monsieur le président, vous transmettez – notre groupe rétorque qu'il n'y a pas une insécurité plus destructrice que l'insécurité sociale. Notre combat porte sur ce type d'insécurité, créée par le système capitaliste que les députés de l'Entente défendent corps et âme, jusqu'à vouloir faire de l'Etat une entreprise florissante. (*Exclamations.*) Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) invite les conseillères et conseillers municipaux de l'Entente ici présents à tirer une leçon des erreurs de leurs collègues députés et à les garder en mémoire lors du vote de notre prochain budget. Puisqu'ils se gargarisent de mots tels que partage de compétences, nous les invitons à voter le budget de la Ville au mois de décembre, car ils sont les premiers à ne pas hésiter à couper dans les budgets, même s'il s'agit du social.

Notre groupe s'est largement prononcé sur la question dans le cadre de la résolution R-74 déposée par les chefs de groupe de l'Alternative, comme l'a rappelé M^{me} Salerno. Nous exprimerons notre total soutien au Conseil administratif en refusant ce transfert de charges dictatorial du Canton. C'est pourquoi nous voterons bien évidemment la résolution qui nous est présentée ce soir, en déplorant, je le répète, que la majorité cantonale s'attaque au social, qui avait encore été épargné il y a quelques années. (*Applaudissements.*)

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, je serai certainement beaucoup plus bref que toutes celles et ceux qui sont intervenus jusqu'ici sur ce sujet. Nous nous sommes fait une première réflexion dans notre groupe: il est vrai que la Confédération a la possibilité de transférer des charges sur le Canton, que ce

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

dernier peut en transférer sur la commune, mais à qui la commune peut-elle en transférer? C'est le premier point sur lequel nous nous sommes arrêtés.

D'autre part, lors de la discussion, nous nous sommes dit aussi que le Grand Conseil avait malheureusement pris une décision et qu'il était pour le moins normal que, dans ce domaine qui touche des habitantes et habitants de la Ville de Genève, la Ville assume ses obligations. J'ajouterai que ce transfert de quelque 25 millions pourrait, à notre avis, mener à une réflexion plus en profondeur, de sorte que notre municipalité puisse trouver les moyens de faire face, d'une manière ou d'une autre, à ces reports de charges. C'est la raison pour laquelle, en définitive, le groupe de l'Union démocratique du centre a décidé de refuser cette résolution.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, loin de moi l'idée de faire un discours manichéen visant à dire que seule la gauche défend le social. Mais on peut faire un constat, c'est qu'il y a eu, ces dernières années, des augmentations des budgets sociaux en Ville de Genève. Pourquoi ces augmentations? Certains l'ont dit il y a un instant: c'est un fait de société, il y a une paupérisation de plus en plus importante des résidents en Suisse, qu'ils soient confédérés ou étrangers. Ce discours sur la paupérisation, on l'entend aussi au centre et au sein d'une partie de la droite. La paupérisation est liée à l'augmentation du chômage, elle touche aussi une partie des personnes âgées, des aînés. Et puis, il y a une nouvelle forme de pauvreté qu'a montrée le rapport Evaluanda commandé par le Service social de la Ville de Genève. De plus en plus de jeunes de 18 à 25 ans – le président de la commission fédérale pour la jeunesse, M. Maudet, ne pourra pas dire le contraire – sont non seulement touchés par le chômage, mais ne mangent pas toujours à leur faim! La paupérisation concerne aussi les quadragénaires ou les quinquagénaires qui se retrouvent au chômage pour des raisons économiques.

Une autre raison d'augmenter les budgets sociaux – que je rappelle chaque année, au moment du vote du budget – c'est ce qu'on appelle la transhumance sociale en Europe. Nous avons tous souhaité, à quelques exceptions près, la chute du Mur, nous avons tous voulu que les frontières soient plus perméables qu'autrefois. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, la semaine passée, alors qu'il faisait encore très froid, il y avait 99 personnes dans l'abri de protection civile de la rue des Vollandes. Mon collègue Hediger, avec qui nous gérons cet abri, pourra vous le confirmer. Nous n'avions jamais vu cela, nous en sommes à 8300 nuitées, comme me le rappelle M. Hediger.

Alors, M. Hainaut peut nier les faits, mais c'est une évidence. Ce discours sur la paupérisation, sur la transhumance sociale, on l'entend dans la bouche de ministres en France, en Belgique, en Hollande, en Espagne, dans tous les pays

européens. C'est un fait de société, encore une fois, auquel la Suisse n'échappe pas. Et si nous n'augmentons pas les budgets sociaux, nous risquons de mettre en péril ce qu'un grand Genevois que vous connaissez tous avait appelé, au XVIII^e siècle, le fameux «contrat social»...

M^{me} Linda de Coulon (L). Vous pourriez remonter encore plus loin...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. ...sans lequel une société ne peut pas exister, n'en déplaise à M^{me} de Coulon, qui semble très éloignée de ces problèmes...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Elle est voltairienne...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Oui, cela ne m'étonne pas!

M. Hainaut a parlé de dépenses somptuaires. Il faut quand même qu'il arrête de dire n'importe quoi et qu'il étudie un peu les dossiers! Monsieur Hainaut, je vous sais spécialiste des problèmes financiers, mais je vous ai rarement entendu dire des choses très approfondies, ou en tout cas très réfléchies, sur le social. Vous dites que nous ne réfléchissons pas à la nécessité ou à l'utilité de certaines subventions et qu'il n'y a pas de discussion entre la Ville et l'Etat. C'est faux! Il y a quelques mois, avec M. Unger, nous avons mis sur pied un groupe de travail qui se réunit une fois par mois et qui chasse les doublons, qui examine s'il n'y a pas des associations ou des fondations qui reçoivent trop d'argent, et quelles sont les nécessités dans le domaine social. Ce travail de fond se fait, Monsieur Hainaut, il faut le savoir.

Je ne répéterai jamais assez que nous avons, après deux ans de négociation, réformé les services sociaux de la Ville de Genève et des communes. Nous nous appuyons sur la fameuse loi sur les CASS, Centres d'action sociale et de santé, de septembre 2001, votée par le Grand Conseil et, depuis trois ans, nous nous répartissons les tâches entre les communes et l'Etat. Lisez donc la loi, Monsieur Hainaut, plutôt que de dire n'importe quoi! Or, aujourd'hui, le transfert de charges détruit ce beau principe. J'en reviens ici à ce que disait très judicieusement Pierre Losio sur un éventuel manque de méthode dans les discussions entamées avec l'Etat. Dans le cas précis du Service social, grâce à Guy-Olivier Segond et à Pierre-François Unger, grâce aux maires et conseillers administratifs du canton qui ont voulu cette réforme, nous avons pu mener cette réflexion et supprimer les doublons, en attribuant l'action sociale communautaire aux communes et l'action sociale individuelle à l'Etat. C'est vraiment une réforme très importante...

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

(*Remarque.*) Ce n'est pas hors sujet, Monsieur le maire, cela ne vous intéresse peut-être pas, mais ce n'est pas hors sujet.

Concernant la petite enfance, une large majorité dans cette enceinte, comme l'a rappelé Sandrine Salerno il y a un instant, a voulu cette politique: l'accès aux crèches sera un droit dès 2010. Le journal *Le Temps*, qui n'est pas un journal d'extrême gauche, titrait la semaine dernière: «Genève donne l'exemple: l'accès aux crèches devient un droit.» Eh bien, dans ce domaine non plus, Mesdames et Messieurs, l'Etat n'a pas tenu ses promesses. Il nous avait promis 10 millions et, la semaine passée, lors d'une réunion du comité exécutif de l'Association des communes genevoises, nous avons appris que l'Etat n'avancerait que 2 millions. L'Etat, Monsieur Hainaut, ne tient pas ses promesses.

Vous avez aussi réclamé des économies. On dit souvent que la petite enfance, en Ville de Genève, à Vernier ou à Carouge, c'est le luxe. J'ai donc demandé que les normes imposées par le Canton soient un peu assouplies, afin qu'on puisse augmenter le nombre d'enfants par crèche. A l'heure actuelle, il faut le savoir, les normes prévoient une éducatrice pour dix enfants. J'ai demandé au Conseil d'Etat qu'on puisse passer à douze enfants, pour faire des économies. La réponse, Monsieur Hainaut, vous la devinez, c'est niet! C'est dire que le discours est totalement schizophrénique.

S'agissant des transferts de charges, je suis d'accord avec M. Ischi sur le fait qu'il y a un effet cascade. La Confédération transfère de plus en plus de charges aux cantons, les cantons en transfèrent aux communes et nous, en tant que dernier maillon, nous subissons des pressions au niveau budgétaire. Ici, je rappellerai, Monsieur Hainaut, que sur les quatre candidats libéraux à l'élection au Conseil d'Etat – je ne parle pas de M^{me} Spoerri – il y en a deux, et pas des moindres, qui sont maire de leur commune et qui soutiennent le référendum. Cela parce qu'ils sont conscients de tous les problèmes que nous venons d'évoquer. Enfin, quand certains d'entre vous disent que l'Etat nous demande un effort pendant un an, je réponds qu'on sait très bien qu'à Genève le provisoire dure...

Pierre Losio parlait de discussions que nous pourrions entamer avec l'Etat. Mes collègues Muller et Hediger vous le diront: nous avons essayé à maintes reprises d'entamer ces discussions, des groupes de travail ont planché sur le sujet. Nous avons eu une réunion, M. Mugny, M. Muller et moi-même, au mois de septembre, avec le Conseil d'Etat, où nous nous étions mis d'accord sur une méthode; quelques jours après, nous apprenons par la presse que tout est remis en question, sans que nous ayons été tenus au courant! Ce n'est pas ainsi qu'on travaille! S'il y a, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, des personnes respectueuses de l'autonomie communale, il y en a d'autres qui aimeraient bien voir la disparition de la Ville, y compris ici, au sein du groupe libéral, des gens prêts à se tirer une balle dans le pied...

En conclusion, je dirai la chose suivante. Quand vous parlez de gaspillages, Monsieur Hainaut, je trouve que c'est grave et j'aimerais que vous prouviez ce que vous avancez. Quand vous parlez de la dette, j'aimerais quand même rappeler que j'ai été conseiller municipal pendant dix-huit ans et que j'ai connu successivement Pierre Raisin, ministre libéral des finances, Claude Haegi, ministre libéral des finances, Madeleine Rossi, ministre libérale des finances... Je rends ici hommage à Pierre Muller: c'est sous son égide, avec un gouvernement de gauche – qui a, c'est vrai, bénéficié de rentrées supplémentaires non prévues – que la dette a diminué. Dans les années 1980, la Ville enregistrait chaque année 50 à 80 millions de boni. On ne savait que faire de cet argent, mais, pendant cette période où la droite était largement majoritaire, jamais aucun centime n'a été affecté à la diminution de la dette!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). «Il n'y a jamais eu un centime affecté par la droite à la diminution de la dette», dit M. Tornare! Pour ma part, j'ai la proposition PR-84 du 6 juin 2000 sous les yeux. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, que c'était une de ces années miraculeuses où la Ville avait enregistré un boni de l'ordre de 100 millions. On a parlé, au sein de ce Conseil municipal, de la «cassette» des conseillers administratifs, mais c'était un mot un peu interdit, parce que cela les vexait, tous autant qu'ils étaient...

Dans cette proposition que j'ai sous les yeux, je lis l'exposé des motifs de M. Tornare: «Au cours des derniers mois, l'économie helvétique et genevoise est sortie de la crise qui la caractérisait durant la décennie des années 90. L'indicateur majeur de cette embellie est la diminution constante et progressive du nombre de demandeurs d'emplois dans ce canton. Au niveau national, indique l'Office fédéral de la statistique, la population active n'avait plus été aussi nombreuse depuis 1991.» Vous vous souvenez qu'en 1991 nous étions en période de plein emploi... (*Remarque.*) C'est le 6 juin 2000 que vous signiez cette proposition, Monsieur le magistrat, et que vous faisiez preuve de tant d'esprit de prospective! A cet égard, il s'est trouvé un seul groupe, dans ce Conseil municipal, pour dire que ces propos étaient erronés: c'était le groupe libéral, par la voix de son excellent membre M. Jean-Pierre Oberholzer. C'est le seul groupe qui avait souligné que les recettes extraordinaires devaient être affectées à des tâches immédiatement utiles, notamment la réduction de la dette. Tous les autres groupes avaient dit que ces montants devaient être affectés à des dépenses supplémentaires.

C'est donc au titre de cette proposition PR-84 qu'a été créé le service, sans doute utile, de M. Deuel, qui a pour vocation, pour environ 1,5 million par année, d'animer la place du Rhône... (*Protestations.*) J'ai dit que c'était sans doute utile, je ne le mets pas en cause! Mais il faut se rendre compte que, sous prétexte que

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

nous avons quelques bonis, nous en avons profité pour engager des dépenses considérables. Eh bien, il ne s'est trouvé ici qu'un seul groupe pour s'y opposer – ou plutôt pour mettre en doute la proposition, car il ne s'y est même pas opposé, il faut le reconnaître – c'était le groupe libéral.

Il est intéressant de voir comment le Conseil administratif, qui prétend gérer les deniers publics au plus près de sa conscience, motivait sa proposition. Je cite de nouveau: «Les citoyens ne devant théoriquement s'acquitter d'impôts qu'en vue d'assurer le fonctionnement de l'Etat...» Mesdames et Messieurs, vous concevez quand même le scandale! Si l'impôt ne sert pas à assurer le fonctionnement de l'Etat, à quoi sert-il donc? Le terme «théoriquement» signifie que l'Etat aurait le droit de faire des bénéfices. Voilà qu'un socialiste dit ce qu'un libéral n'aurait jamais osé dire, à savoir que l'Etat est une entreprise dont la seule vocation est de faire du bénéfice! «Les citoyens ne devant *théoriquement*»: c'est ce que la bonne doctrine dit, mais le Conseil administratif de gauche, quant à lui, estime que le rôle de l'Etat, c'est bien d'exercer, en la forme commerciale, une activité dont le but final est de répartir des dividendes! Cette phrase ne veut rien dire d'autre! Je la reprends: «Les citoyens ne devant théoriquement s'acquitter d'impôts qu'en vue d'assurer le fonctionnement de l'Etat, il apparaît naturel au Conseil administratif de s'assurer de la redistribution d'une partie du bénéfice...» Vous voyez que je n'ai pas tort en disant que le Conseil administratif imagine gérer la Ville comment un conseil d'administration imagine gérer une société. Mais il a quand même le cœur sur la main et précise que le bénéfice réalisé par la Ville de Genève doit être distribué «à la frange de la population la plus fragilisée». En cela, nous ne lui donnons pas tort.

Il n'en demeure pas moins que le rôle de la Ville n'est pas de distribuer du bénéfice. Le rôle de la fiscalité n'est pas non plus de permettre autre chose – et ce n'est pas théorique, c'est factuel – que le financement de l'Etat. Et le rôle du Conseil administratif et du Conseil municipal est de garantir que cela soit. En l'espèce, s'agissant de la proposition PR-84 du 6 juin 2000, nous avons failli, le Conseil administratif nous ayant indiqué comment faillir! Cela n'est pas acceptable et cela démontre que la Ville de Genève n'a guère de conscience en ce qui concerne l'usage des fonds publics qui lui sont confiés. En tout état, l'opportunité nous est donnée aujourd'hui, à travers ce transfert de charges, de rappeler à la Ville de Genève et à son Conseil administratif quelles sont les obligations qui sont prioritaires.

En l'occurrence, les obligations sociales sont en effet des obligations prioritaires, à l'égard desquelles on nous dit que le Canton se serait défaussé. Pour ma part, je lis la presse, comme vous tous, et j'y lis tous les jours que l'Hospice général souffre d'un manque de recettes – pour reprendre les mots de son président – de l'ordre de 48 millions. Est-ce que l'Hospice général se serait défaussé? Est-ce que des personnes âgées et des infirmes auraient été abandonnés? Est-ce que des

situations de précarité sociale auraient été ignorées par les uns ou par les autres? Je crois pouvoir dire qu'à l'évidence tel n'est pas le cas, à défaut de quoi l'Hospice général ne devrait pas, quelque peu rougissant, annoncer les mauvais chiffres de son exercice 2004.

Par contre, il est clair que la situation commande qu'il y ait une certaine forme de solidarité par rapport à la prise en charge de ces besoins sociaux au sein de la finance publique. Par finance publique, j'entends l'ensemble du financement, Confédération, Cantons, communes. Je fais abstraction ici de la Confédération, parce que ce n'est pas notre souci, mais je rappelle en revanche qu'aucun contribuable genevois ni personne, au grand jamais, dans cette ville ne fait la distinction entre le Canton et la Ville. Ici, je ne peux que doublonner avec notre ami Pierre Losio: la forme choisie par l'Etat est évidemment malheureuse, elle n'est évidemment pas celle que nous aurions souhaitée. Mais je rappellerai aussi que, en ce qui concerne la forme, le Conseil administratif de l'époque – dont le seul survivant est le magistrat Hediger – avait signé, dans le courant des années 1990, une déclaration solennelle, par laquelle il s'engageait à n'assumer plus que des tâches dites constitutionnelles, et à se défausser sans autre forme de procès de toutes les tâches qui n'étaient pas constitutionnelles. C'est précisément pour examiner cette matière que nous avons constitué la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève – qui n'a jamais rendu son rapport, si ce n'est celui qui nous arrive aujourd'hui, le rapport R-540 A relatif au Jardin botanique.

C'est dire que, quand nous nous sommes trouvés dans la même situation que l'Etat aujourd'hui, nous n'avons pas pris des gants très différents de ceux du Grand Conseil pour nous défausser. Quand nous avons demandé au Conseil d'Etat de reprendre le Grand Théâtre et l'OSR, qui nous coûtaient trop cher; quand nous avons dit que nous ne voulions plus assumer les bibliothèques; quand nous avons dit, à l'initiative de quelques conseillers municipaux, que l'Etat devait reprendre, au passage, le Jardin botanique, car nous n'avions pas les moyens de construire les bâtiments nécessaires à la conservation des herbiers, il ne s'est trouvé personne, au sein de ce Conseil municipal, pour s'insurger: «Mais enfin, comment, ce n'est pas ainsi qu'il convient de parler à leurs Excellences du Conseil d'Etat!» Non, nous nous sommes engagés d'une manière déterminée dans cette voie, et si nous l'avons ensuite abandonnée, c'est pour une seule raison, à savoir le miracle de la résurrection des bonis en l'an 2000, qui a généré notamment cette bavure qu'est la proposition PR-84 précitée.

A ce moment-là, nous avons dit que le Grand Théâtre, nous le gardions, que l'OSR était notre fleuron, les bibliothèques, notre prestige et le Jardin botanique, notre trésor! Et nous avons interrompu les discussions que nous étions sur le point d'entreprendre. Alors, Mesdames et Messieurs, en matière de comportement peu élégant, nous ne saurions donner de leçons à personne, parce que nous sommes

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

des maîtres en la matière, nous en sommes même les initiateurs. A ce titre-là, nous ne saurions effectivement reprocher au Grand Conseil d'avoir proposé ce transfert.

Maintenant, parce que nous allons finir par y arriver, Monsieur le président, je voudrais intervenir sur le fond...

Le président. En une minute, Monsieur Froidevaux!

M. Jean-Marc Froidevaux. Je m'y tiendrai, Monsieur le président! Nous menons en permanence, au sein de ce Conseil municipal, une réflexion sur la meilleure manière de dépenser notre argent. Mais nous pourrions aussi réfléchir pour savoir comment éviter d'en perdre! Quand, dans ce Conseil municipal, nous nous obstinons à rendre plus difficile le commerce, à criminaliser le bénéfice, à fustiger les transports qui sont un des éléments essentiels de la vie économique, quand nous acceptons *de facto* que se déplacent hors de la commune les activités qui sont de nature à permettre à la Ville de Genève de s'enrichir afin d'assumer le social, je dois bien constater, par la force des choses, que ce sont des autogoals que nous nous infligeons! Aussi, plutôt que de refuser le transfert de charges, nous devrions suivre une autre logique: nous devrions nous demander où trouver les recettes correspondantes, quelle politique serait de nature à nous permettre d'obtenir ces recettes. Plutôt que de rendre impossible une politique qui amène à plus de bien-être, à plus de social, inversons le rapport des choses. Consacrons-nous au bien-être des uns et des autres, et ce faisant nous aurons les moyens d'une politique sociale et même au-delà.

Le président. Vous n'y êtes pas parvenu, Monsieur Froidevaux: il vous a fallu deux minutes pour terminer votre intervention!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je suis ravie d'intervenir après le préopinant libéral! Les intervenantes et les intervenants précédents sont intervenus largement sur le fond, ce qui est tout à fait normal, puisque nous sommes ici dans une enceinte politique, et M. Froidevaux s'est livré à une de ses brillantes joutes oratoires auxquelles nous sommes habitués. Toutefois, il est important de noter que nous devons garantir une certaine tenue sur la forme. Or je suis indignée, Monsieur le président, que M. Froidevaux se soit permis, lorsque M^{me} Figurek est intervenue, de commenter à haute et intelligible voix: «Ah, elle est chou! Magnifique!» La forme doit être garantie, pas seulement lorsque l'on parle dans le micro, mais également lorsqu'on n'est pas sous les feux des projecteurs...

Le président. Nous sommes en tout cas sous les feux des projecteurs de TV Léman bleu, qui retransmet notre séance...

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je vais être beaucoup plus brève que mes préopinantes et préopinants. Sans répéter ce qu'a dit M^{me} Figurek, que je rejoins à 200%, je voudrais faire un constat. Lorsque la Ville n'arrive pas à atteindre l'équilibre budgétaire, elle doit faire des coupes dans le budget social, sur le dos du personnel, sans quoi elle se retrouve sous la tutelle de l'Etat. Mais quand l'Etat n'arrive pas à l'équilibre budgétaire, sous la tutelle de qui se retrouve-t-il? En l'occurrence, il trouve une solution très simple: il se décharge sur les communes, c'est beaucoup plus facile! Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs, cela a commencé il y a quelques années, lorsque l'Etat a demandé aux communes une participation plus importante pour le parascolaire. Aujourd'hui, il fait de même pour les plus démunis et pour les handicapés. Demain, à qui le tour? Nous soutiendrons donc cette proposition de résolution.

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote. Tout d'abord je mets aux voix l'amendement de M. Maudet visant à supprimer l'article 2.

Mis aux voix, l'amendement de M. Maudet est refusé par 40 non contre 24 oui.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 38 oui contre 21 non (7 abstentions.)

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la décision du Grand Conseil du 18 décembre 2004, prise dans le cadre du vote de la loi établissant le budget 2005 de l'Etat de Genève, de faire supporter aux communes, dès 2005, 12,5% des charges financières liées au versement des prestations et subventions allouées en vertu de la loi sur les prestations cantonales complémentaires à l'assurance vieillesse et survivants et à l'assurance invalidité du 25 octobre 1968, soit un montant de l'ordre de 44 millions de francs pour l'ensemble des communes;

Proposition: transfert de charges du Canton aux communes

vu l'effort demandé à notre commune qui se chiffrerait à un montant de l'ordre de 23 392 308 francs en fonction des critères retenus par la loi, soit l'équivalent de 1,9 centime additionnel;

vu la volonté du Grand Conseil de voir cet effort ne pas être limité au seul exercice 2005;

vu l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui oblige les communes à présenter des budgets équilibrés;

vu que cette décision de transfert de charges a été prise alors que, conformément à l'article 74, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, le budget communal 2005 avait déjà été voté;

vu l'aboutissement du référendum lancé contre cette disposition de la loi budgétaire cantonale;

vu les articles 8A à 8E du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques du 12 décembre 1994;

vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 52 et suivants du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du Conseil administratif,

Article premier. – S'oppose à ce transfert de charges.

Art. 2. – Charge le Conseil administratif, dans le cadre de la campagne référendaire et tout en respectant la retenue qui sied aux autorités, d'informer les habitants de la commune que le Conseil municipal s'oppose à ce transfert de charges et qu'il en recommande le rejet.

Art. 3. – Fait part de son soutien à toute négociation ayant pour objectif la résolution des problèmes des collectivités publiques genevoises dans le strict respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie communale.

Le président. Nous passons à la quatrième urgence, qui concerne la motion M-533 de MM. Alain Fischer, Eric Ischi, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Roland Crot et M^{me} Claudine Gachet: «Quel avenir pour les forains genevois?». Cette motion munie de la clause d'urgence a été déposée à 17 h 15.

5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Fischer, Eric Ischi, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Roland Crot et M^{me} Claudine Gachet: «Quel avenir pour les forains genevois?» (M-533)¹.

M. Alain Fischer (R). Les signataires de cette motion demandent que le Conseil administratif change d'avis en tout cas pour les Fêtes de Genève de cette année. En effet, le 4 mars, une lettre est parvenue aux forains les informant qu'ils ne pourraient pas s'installer sur les quais durant les deux premières semaines des Fêtes de Genève, soit pour la Fête Harry-Marc. Ils ont été mis devant le fait accompli et cette situation n'est pas tolérable, pour différentes raisons que nous développerons plus tard, si la clause d'urgence est acceptée. La principale est que les forains ne pourront pas trouver d'autres endroits en Suisse romande pour travailler.

M. Pierre Muller, maire. J'en appelle à la concision des conseillères municipales et des conseillers municipaux, car cette affaire est réglée! Ce que nous sert actuellement le conseiller municipal radical Fischer, c'est du réchauffé! Mesdames et Messieurs, nous n'en sommes qu'au dixième point de l'ordre du jour et je vous propose d'en finir rapidement avec cette clause d'urgence. En effet, le Conseil administratif a reçu à répétition les forains genevois et l'office du tourisme. Nous avons essayé de trouver une solution qui puisse faire plaisir à la fois aux résidents autour de la rade – dont certains sont présents ce soir – à l'office du tourisme et aux forains. Or vous savez comme moi que la politique, c'est l'art du possible. En l'occurrence, l'art du possible a consisté à trouver une cote mal taillée pour les forains, une cote un peu mieux taillée pour l'office du tourisme et une cote non taillée du tout pour la Fête Harry-Marc et la Fête du sauvetage.

En clair, cette année, nous avons attribué le même périmètre aux forains en ce qui concerne les Fêtes de Genève. Nous avons demandé à ce qu'il y ait un peu plus d'espace entre les métiers forains et nous avons trouvé une solution un peu boiteuse, mais acceptable, après moult discussions avec les forains et avec leur conseil, un avocat de la place. En revanche, nous n'avons pas pu entrer en matière sur ces quinze jours d'occupation accrue des quais, pour les fêtes qui précèdent les Fêtes de Genève proprement dites. Je crois que la décision qui a été prise va dans le sens d'une pacification de nos relations avec les forains. Alors, de grâce, Mesdames et Messieurs les signataires de cette motion urgente, laissez tomber!

¹ Annoncée, 5091.

L'affaire est réglée et nous n'avons pas – je le dis clairement – l'intention de revenir en arrière. Pour nous, c'est terminé, nous ne reviendrons pas sur notre décision.

M. Georges Queloz (L). La décision d'attribuer ou non l'usage du domaine public, des quais en l'occurrence, et l'espace nécessaire aux forains est évidemment du ressort du Conseil administratif, je ne le conteste pas. Ce qui m'étonne en revanche, ce sont les changements de position du Conseil administratif, cette espèce de tango, un pas en avant, deux pas en arrière. Après des négociations et des discussions, après avoir auditionné les forains, on leur avait assuré que pour cette année – on sait que cela pourrait être différent l'année prochaine compte tenu des travaux prévus sur les quais – que, pour cette année donc, ils auraient exactement les mêmes autorisations que l'année dernière, pour les Fêtes de Genève et pour les fêtes qui précèdent. Alors, nous voudrions savoir pourquoi le Conseil administratif a changé d'avis. C'est ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui. D'autre part, j'aimerais qu'on nous dise ce soir sur quelle période porte l'autorisation d'exploiter les buvettes au Jardin anglais...

Le président. Monsieur Queloz, je vous demande de vous en tenir à l'urgence... (*Remarque de M^{me} Keller Lopez.*) Madame Keller, je suis encore là pour assurer la présidence et j'essaie de faire régner l'ordre moi-même!

M. Georges Queloz. En l'occurrence, nous avons demandé l'urgence, parce que, à la vitesse où nous travaillons, il faudrait du temps pour que cette motion vienne normalement en discussion. Il est urgent que nous en parlions ce soir et qu'on nous dise la vérité, à savoir s'il y a eu un changement de position de la part du Conseil administratif.

Le président. Je donne la parole à M. Muller, puis nous passons au vote... (*Protestations.*) Sur la clause d'urgence, une personne par groupe peut intervenir...

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le président, je voudrais intervenir en tant que conseiller administratif, qui aujourd'hui, d'ailleurs, représente cinq groupes...

Le président. Alors, intervenez, mais cinq fois plus brièvement!

M. Pierre Muller, maire. D'abord, je voudrais dire qu'il n'y a pas eu de changement de position du Conseil administratif. Nous avons été clairs et, si les oreilles de certains ne sont pas nettoyées et qu'ils comprennent tare pour barre, je n'y peux rien! Quant à vous, Monsieur Queloz, je suis désolé, vous n'avez pas assisté aux discussions, alors que moi j'y étais! Et je vous affirme que ce que vous dites est faux. Vous n'avez eu qu'un écho et un mauvais écho des discussions qui ont eu lieu.

D'autre part, ne revenez pas sur des choses qui sont totalement hors sujet par rapport à la problématique des forains aux Fêtes de Genève. Ce dont vous parlez, ce sont les pré-fêtes qui ont lieu au Jardin anglais et qui n'ont strictement rien à voir avec les métiers forains. De petits bars, fort sympathiques, animent le Jardin anglais avant les Fêtes de Genève et amènent quelques sous au comité des fêtes, c'est tout!

Le président. Monsieur Fischer, je vous donne la parole, mais uniquement sur l'urgence. Sinon, je coupe votre micro sans rémission!

M. Alain Fischer (R). J'ai assez de voix pour passer outre le micro! Monsieur le président, vous direz au maire que respecter les règlements, ce n'est pas revenir sur la parole donnée. Deuxièmement, si M. Muller a un problème avec les bars du Jardin anglais, eh bien, qu'il y reste, car ce soir ses propos ont été inadmissibles, surtout de la part d'un maire!

Le président. Tout a été dit, nous passons au vote de la clause d'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée par 37 non contre 23 oui (1 abstention).

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, vice-présidente.)

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Des jets d'eau sur la place du Rhône» (QE-176)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La place du Rhône, en dehors de son occupation par la patinoire à glace, Athletissimo, le meeting de beachvolley, pourrait être équipée d'une série de jets d'eau avec éclairage nocturne.

Pendant les manifestations, les buses seraient fermées avec des cabochons fixés au ras du sol.

Cette installation aurait l'avantage d'animer ce lieu et, surtout, d'empêcher le parcage sauvage des motos et scooters.

Est-ce qu'un tel aménagement est envisageable?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de la place du Rhône fait partie du concept global du Fil du Rhône qui visait à améliorer notre environnement bâti tout en associant des artistes aux aménagements. L'ensemble du projet a reçu le Prix Wakker en 2000, décerné par la Ligue suisse du patrimoine national.

La place du Rhône accueille l'œuvre de Markus Raetz, sculpteur, sur l'espace aménagé par Massimo Lopreno, architecte. Markus Raetz est né en 1941. De 1969 à 1973, il séjourne à Amsterdam et de 1973 à 1976 au Tessin. Jusqu'en 1976, date à laquelle il revient se fixer à Berne, il fait de longs séjours à l'étranger. En parallèle, sa carrière artistique s'affirme. Il expose dès 1965 dans des galeries européennes et américaines et participe à d'importantes expositions collectives: Biennale de Paris (1965, 1971), Documenta de Kassel (1968, 1972, 1982), Museum of Modern Art de New York (1970, 1984) et Museum für Moderne Kunst de Francfort (1993). Lors de la Biennale de Venise de 1988, Markus Raetz est invité à représenter la Suisse au pavillon national et en 1991 il est lauréat du Prix Banque cantonale de Genève à Genève.

De nombreuses œuvres de l'artiste figurent dans les collections publiques et privées. A Genève, notamment au Musée d'art et d'histoire, au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, ainsi qu'au Cabinet des estampes qui possède, grâce à une politique d'achat judicieuse et aux dons généreux de Markus

¹ Annoncée, 3059.

Raetz lui-même, l'une des plus importantes collections de gravures de l'artiste. Parallèlement, il est appelé pour plusieurs réalisations dans l'espace public. C'est pourquoi le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève l'a choisi.

Pour accueillir cette œuvre, Massimo Lopreno, architecte, a travaillé sur les matériaux et le sol. Afin de répondre à l'ensemble des contraintes évoquées et de générer une surface «unificatrice», accessible et appropriée, dans le respect de la tradition des matériaux représentatifs de l'espace public genevois, il a utilisé l'enrobé bitumineux.

Deuxième élément, la banquette, au haut de la place, parallèle au Rhône, est une projection au sol de l'œuvre de l'artiste et un repère, un témoin de la topographie de la place.

Puis, le caniveau en granit permet de capter les eaux de surface, selon les nouveaux profils de l'esplanade. Son implantation et sa longueur participent à dimensionner l'espace et à renforcer la direction Fusterie vers le Rhône. De la place de la Fusterie, entre les platanes, il se prolonge au-delà, vers le fleuve, et tend à unifier l'espace traversé par la rue du Rhône. Il permet de positionner les bacs contenant les boules de buis l'été.

Enfin, l'éclairage, à l'opposé de l'angle formé par la banquette et le caniveau, en limite des axes de circulation, est fait de balises lumineuses à faible intensité qui rappellent, au sol, la succession d'ampoules du cordon lumineux de la rade.

Du point de vue technique, la mise en place d'une fontaine, outre le système de buses et de canalisations, demanderait la création d'un local technique considérable pour le recyclage de l'eau et la commande de l'installation. L'occupation du sous-sol par les réseaux publics ne permet pas une telle installation, par ailleurs non conçue au départ.

Une plaquette, «Le Fil du Rhône, place du Rhône», a été éditée par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève et le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie en 2001, qui rassemble les principes fondateurs de cette place et de l'œuvre qui l'occupe.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Roman Juon (S). Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse extrêmement complète, dans laquelle il donne des raisons de ne pas installer des jets d'eau sur la place du Rhône. Je précise qu'il s'agirait de petits jets, comme il en existe à Lyon, à Paris ou ailleurs, pour animer cette place quand elle

Question: nombre de pièces des appartements

n'accueille pas d'animations particulières. Le Conseil administratif fait allusion à la sculpture «OUI-NON» de M. Raetz. D'après mon expérience, après avoir observé les passants, je constate que personne ne voit cette sculpture. Je me demande si le Conseil administratif ne devrait pas examiner cela plus en détail, faire un bilan concernant l'intérêt que suscite cette sculpture et voir si elle ne devrait pas être installée ailleurs. Il est dommage que personne ne regarde ni ne voie cette œuvre, du fait qu'elle se trouve à 7 ou 8 mètres de hauteur, et je me demande si ce ne serait pas une solution... (*brouhaha*) ...même si tout le monde s'en fout visiblement!

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Est-ce qu'une cuisine est une pièce d'appartement?» (QE-177)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le canton de Genève est pratiquement seul en Europe à compter la cuisine comme pièce au même titre qu'une chambre à coucher ou un salon.

La Gérance immobilière municipale étant un des plus grands propriétaires du canton, elle pourrait prendre l'initiative de corriger cette pratique qui pose beaucoup de problèmes avec la clientèle confédérée et internationale. Ce changement devrait se faire avec toutes les régies et propriétaires de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient de rappeler qu'un logement comprend en règle générale une cuisine, ce qui fait que l'on peut dès lors la considérer comme une pièce faisant partie intégrante de ce logement. Cette lapalissade n'a d'ailleurs pas pu échapper à la sagacité de l'auteur de la question.

La coutume veut qu'à Genève, en effet, la cuisine soit comptée comme une pièce, à la différence des autres cantons suisses.

Cet usage ne change en rien la valeur du loyer qui est fixée pour un logement.

¹ Annoncée, 3059.

De même, et c'est le cas pour le calcul du loyer des appartements propriété de la Ville de Genève, plusieurs propriétaires institutionnels fondent, depuis plusieurs années, le prix de location en fonction de la surface de leurs logements multipliée par une valeur déterminée en francs par mètre carré.

Enfin, on voit mal quels arguments pourraient inciter les propriétaires et les régies de la place à modifier une pratique que la population résidente connaît et à laquelle elle est habituée depuis fort longtemps.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Georges Breguet, Bernard Paillard et Daniel Künzi, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2001, intitulée: «Pour une maison de la danse à Genève» (M-203)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout mettre en œuvre pour qu'une maison de la danse puisse se réaliser à Genève en collaboration avec l'Etat et les communes;
- à poursuivre les études présentées par l'Association pour la danse contemporaine;
- à demander au Conseil municipal un crédit d'étude complémentaire à insérer dans le programme d'investissements quadriennal (PIQ).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

C'est en 1998 déjà que les premières demandes d'une maison de la danse sont formulées par les milieux concernés. Lors des rencontres culturelles tenues en mars de cette année, des chorégraphes et danseurs, d'une part, le département des

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 2509.

affaires culturelles (DAC) de la Ville de Genève, d'autre part, débattent ensemble de l'intérêt pour Genève de disposer d'un tel équipement culturel. En effet, la danse contemporaine, qui s'inscrit dans la continuité de la danse classique et de la danse moderne comme un élément de rupture en faveur de méthodes de travail nouvelles, aboutissant à des spectacles souvent composites et éloignés des représentations traditionnelles de ballet, connaissait un développement certain en Europe et aux Etats-Unis.

Les chorégraphes et danseurs de Genève participent à ce développement depuis les années 1970. Le travail effectué au Grand Théâtre de Genève par le chorégraphe Oscar Araiz, l'enseignement et les cours donnés par Noemi Lapzezon, ou encore les spectacles de danse contemporaine présentés dans l'ancienne salle Patiño ou au Festival de la Bâtie et au Festival de Vernier ont contribué au renouveau de la danse à Genève et à la création d'un public qui groupait principalement les jeunes et les curieux des expériences récentes dans les arts plastiques et dans la musique contemporaine. De ce fait, il apparaissait dès 1998 que la danse contemporaine avait une existence dans notre ville mais que son développement était entravé par le manque de lieux de travail et par l'absence d'une salle susceptible d'accueillir une saison complète dans des conditions techniques acceptables.

Dans une première phase, deux scénarios avaient été envisagés: le retour de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) à la salle Patiño, ou l'affectation totale ou partielle du Théâtre du Grütli à la danse; ils sont rejetés pour diverses raisons.

Afin de débloquer provisoirement la situation, en décembre 1998, le DAC inscrit dans le cahier des charges du Théâtre du Grütli l'obligation d'attribuer cette salle à l'ADC pour deux périodes d'un mois par saison. De plus, il confie à cette dernière la gestion du deuxième studio de danse sis dans la même maison (le premier lui ayant été remis dès l'inauguration de la Maison des arts du Grütli).

En 1999, l'ADC effectue une première approche du dossier en cherchant, à Genève, des lieux susceptibles d'accueillir une maison de la danse. En mars 2000, les représentants de cette association rencontrent M. Alain Vaissade, ancien conseiller administratif en charge du DAC, afin de l'informer de leurs démarches. Celui-ci les invite alors à préciser la demande au travers d'une étude permettant d'estimer le coût d'une telle maison et son budget de fonctionnement. Il les invite également à formuler la demande des artistes et celle du public, à proposer des lieux pour cette construction et à justifier la pertinence de ce projet.

Un document, daté de janvier 2001, répond à ces demandes et présente les éléments du cahier des charges du programme architectural, qui comprend:

- une salle de représentations;
- deux (si possible trois) studios de répétitions;
- un espace public d'accueil;
- un centre de documentation ouvert au public;
- des bureaux;
- un atelier technique;
- des lieux de stockage pour décors et costumes.

Un programme type d'activités est joint, ainsi qu'une prévision budgétaire sommaire, estimée alors à 1 200 000 francs de charges par année. Les subventions ponctuelles d'aide à la création aux compagnies indépendantes qui s'y produiraient ne sont pas comprises dans cette estimation.

Parallèlement à l'élaboration de ce document, l'ADC rencontre à diverses reprises les représentants de la commune de Lancy, qui suggèrent de construire, en sous-sol du bâtiment alors prévu aux Palettes, une maison de la danse. Des rencontres ont lieu entre les conseillers administratifs de la Ville de Lancy et de la Ville de Genève. Le Département de l'instruction publique (DIP) et l'Association des communes genevoises (ACG) sont informés et participent à l'avancement de cette étude.

Trois projets proposés par l'ADC

En janvier 2001, l'ADC présente trois propositions de sites pour une maison de la danse. Deux d'entre elles reprennent des pistes envisagées antérieurement. Il s'agit de:

1. Praille-route des Jeunes: édification d'un bâtiment de structure légère, en adaptant le modèle général du Théâtre du Loup, sur une parcelle appartenant à la Ville de Genève et sise à l'intersection entre la route des Jeunes et la route de Chancy/rampe de Saint-Georges.
2. SIP-Châtelaine: construction d'une «boîte» à l'intérieur de la grande halle des anciens bâtiments de la SIP-Châtelaine, à la rue de Lyon.
3. L'Escargot, projet de la commune de Lancy: construction d'une salle et de ses annexes dans le sous-sol d'un complexe destiné à accueillir des activités socioculturelles et connu alors sous le nom de L'Escargot. Ce projet, élaboré au cours des années 1980, a connu divers développements et modifications.

Les trois avant-projets élaborés par l'ADC et par des architectes sont remis au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie afin qu'il procède à une étude préliminaire de faisabilité des deux avant-projets sis sur des parcelles appartenant à la Ville de Genève.

Il apparaît, dans le premier avant-projet, que le bâtiment, sis en zone industrielle, était prévu sur un terrain nécessaire à la Voirie, qui n'envisageait pas de s'en dessaisir. Quant au second avant-projet, les bâtiments de l'ancienne SIP-Châtelaine avaient été affectés par le Conseil administratif à un usage exclusivement artisanal et prioritairement destinés au relogement des entreprises domiciliées dans les anciens bâtiments de Sécheron. Ces deux propositions ne pouvaient donc être acceptées par la Ville.

Avant-projet à la rue François-Grast

En conséquence de cette situation, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie cherche sur le territoire de la Ville de Genève une parcelle susceptible d'accueillir un bâtiment répondant au cahier des charges sommaire élaboré par l'ADC.

Un terrain sis à la rue François-Grast et conjoint au petit parc installé au-dessus du parking de Villereuse est proposé (parcelle 1716, actuellement partiellement occupée par des garages vétustes, d'une surface de 2305 m²). En janvier 2002, le Service des bâtiments présente au DAC et à l'ADC une esquisse de la maison qui pourrait être construite à cet emplacement. Il est cependant notifié que la proposition ne peut tout à fait répondre à la demande de l'ADC quant aux surfaces constructibles et donc aux souhaits exprimés dans le cahier des charges. L'emprise au sol aurait été de 767 m² et la surface utilisable de 900 m² (plus le sous-sol), soit inférieure de 225 m² par rapport à l'avant-projet à la route des Jeunes. Cette diminution se traduit par une salle d'une jauge plus petite (250 spectateurs en lieu et place des 400 à 500 spectateurs prévus) et par des locaux d'accueil du public en retrait des souhaits de l'utilisateur futur.

D'une manière générale, l'exiguïté de la parcelle et sa situation peuvent poser des problèmes. En revanche, la situation au centre-ville et les facilités d'accès pour le public sont relevées.

Prise de position de l'ADC

Durant toute cette même période, et jusqu'à ce jour, l'ADC informe régulièrement le DAC de ses recherches et des contacts qu'elle a avec d'autres instances.

Le 9 juillet 2002, M. Vaissade reçoit les représentants de l'ADC. Face à l'alternative entre le projet à la rue François-Grast et la proposition de Lancy, et sous réserve d'une solution au problème à venir du financement des activités, les danseurs et chorégraphes choisissent le projet d'une maison de la danse sise à Lancy, dans le quartier des Palettes. Une lettre ultérieure de l'ADC explicite et confirme ce choix.

Dès l'automne de cette année, l'ADC est en contact régulier avec la Ville de Lancy.

Lors de la séance du 20 avril 2003, le Conseil municipal de la Ville de Lancy accepte formellement le principe de l'implantation de la maison de la danse dans le centre socioculturel de Lancy-Sud. Un crédit d'étude de 530 000 francs avait fait l'objet d'un vote préalable en mars de la même année.

Constitution d'un groupe de travail et installation aux Eaux-Vives

La rencontre du 18 août 2003 entre MM. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, Patrice Mugny, conseiller administratif en charge du DAC, Patrice Plojoux, président de l'Association des communes genevoises, Pascal Chobaz et François Baertschi, conseillers administratifs de la Ville de Lancy, permet de dégager un consensus pour favoriser la construction de la maison de la danse par la Ville de Lancy sur son territoire.

Le 25 juin 2004, une convention portant sur la constitution d'un groupe opérationnel pour une maison de la danse est conclue entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève, la Ville de Lancy et l'ADC. Le groupe opérationnel reçoit le mandat d'étudier les modalités de fonctionnement de la future institution qui sera construite par la Ville de Lancy sur son territoire, soit:

1. établir le calendrier des étapes jusqu'au vote, par la Ville de Lancy, du crédit de construction du centre socioculturel de Lancy-Sud, qui abritera la maison de la danse;
2. valider le cahier des charges de la maison de la danse (programmation, activités);
3. proposer un mode de financement de l'exploitation de la maison de la danse;
4. faire une proposition de convention qui liera les différents partenaires et tiendra compte des points cités ci-dessus.

Dès l'automne de cette année-là, le groupe opérationnel se réunit plusieurs fois par année.

En parallèle, l'ADC s'installe provisoirement, dès février 2004, à la salle communale des Eaux-Vives. Dans cet espace, une structure scénographique et technique mobile ainsi que des gradins sont installés. Le financement de ces équipements est assuré, notamment, par un don de la Loterie romande.

Cette installation provisoire permet de mettre partiellement à l'épreuve le concept d'une saison de danse contemporaine concentrée sur un seul lieu. Il demeure que celle-ci ne répond que très partiellement au cahier des charges de la maison de la danse tel qu'il avait été établi par l'ADC.

Conclusion

En optant pour la construction d'une maison de la danse à Lancy, ce n'est pas seulement le choix d'un outil performant qui est effectué mais aussi une prise de position qui tient compte du développement de l'agglomération urbaine genevoise au-delà de la ville de Genève proprement dite.

Une telle solution a le mérite de s'inscrire dans une collaboration qui réunit la Ville, l'Etat et l'ACG en faveur d'une réalisation dans une commune de l'agglomération qui souhaite développer un pôle culturel. Elle propose la création d'une institution culturelle mettant en exergue un art, la danse contemporaine, encore dans une phase d'essor à Genève.

Elle s'est élaborée à travers un processus de consultation de longue durée, de recherches nombreuses, qui a toujours été conduit avec une courtoisie et une transparence exemplaires. Ce partenariat entre diverses autorités politiques et une association culturelle est à relever.

C'est pourquoi le DAC soutient ce projet.

C'est une commune, Lancy, qui prendrait en charge la construction du bâtiment, éventuellement avec l'appui du Fonds d'équipement communal que gère l'ACG. La Ville de Genève s'est déclarée prête à contribuer au financement des frais de fonctionnement et de production par une subvention à l'ADC de 750 000 francs annuels au maximum (sous réserve du vote du budget). Mais ce n'est qu'avec l'appui de l'Etat et d'autres communes genevoises que les frais de fonctionnement et de production pourront être couverts. La Conférence culturelle genevoise devrait traiter cet objet et proposer aux partenaires un partage des charges.

De même que les institutions culturelles sises sur le territoire de la Ville de Genève mettent les résidents de l'ensemble du canton au bénéfice de prestations culturelles d'un intérêt évident, cette réalisation permettra aux résidents de la ville de suivre dans de bonnes conditions l'évolution de cet art. Dans cette perspective, et afin de marquer l'intérêt de la Ville pour tout projet réunissant l'ensemble des autorités, le DAC souhaite que, d'une part, la subvention accordée à l'ADC soit maintenue et que, d'autre part, les compagnies indépendantes qui présenteront une demande pour un projet réalisé dans cette maison de la danse soient traitées de la même manière que celles qui envisagent de se produire dans une salle de la Ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 19 avril 2004, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» (M-319)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal:

- demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les plus brefs délais, un concept global de développement de la pratique de ces sports sur le territoire de la Ville de Genève, précisant les besoins en espaces et infrastructures, notamment en disposant de cours d'immeubles, de squares et de rues de quartier, et incluant les aspects financiers et ceux liés au personnel;
- invite dans cette perspective le Conseil administratif à étudier la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous ces sports au cœur même de la ville, en partenariat avec les associations et organismes déjà existants, durant une semaine au printemps ou en été 2004.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les sports de rue (dont certains sont appelés sports fun ou de glisse) se différencient des sports dits «classiques» par le fait qu'ils se pratiquent, comme leur nom l'indique, en ville, en utilisant les infrastructures et le mobilier urbain existants, sans matériel sophistiqué, sans appartenance à un club ni règles contraignantes. La liberté, l'absence de contraintes, la spontanéité, telles sont les caractéristiques de ce type de sport. Les adeptes du skate-board, du roller, du BMX, du VTT, ou encore du streetball désirent rester libres et pratiquer leur sport dans la rue, quand bon leur semble.

La Ville de Genève compte actuellement plusieurs emplacements sur son territoire (places, parcs, préaux et quais) ouverts régulièrement ou ponctuellement à la pratique des sports de rue, soit notamment:

- le skate-park de la plaine de Plainpalais (skate-board, roller);
- la place du Rhône (en hiver: patin à glace; en été, dans le cadre d'Asphaltissimo: streetball, BMX, roller, skate-board);
- la place de l'Europe (streetball; en hiver: patin à glace);
- les préaux des écoles enfantines et primaires (streetball);
- les parcs (streetball);
- les quais (roller, jogging, vélo, etc.).

¹«Mémorial 161^e année»: Rapport, 6206.

En raison de la circulation, les sports de rue peuvent difficilement être pratiqués dans la rue sans danger, c'est la raison pour laquelle la Ville de Genève s'efforce d'aménager des espaces à l'écart des voitures. Il importe de protéger non seulement le sportif lui-même, mais aussi les autres usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, piétons, etc.).

En ce qui concerne le développement des sports de rue, il est évident qu'il ne peut être envisagé sans la création de contacts directs avec les jeunes. Depuis des années, la Délégation à la jeunesse est en contact étroit avec les adolescents des différents quartiers de la ville. Elle les écoute, les conseille, les oriente, les encadre et, lorsque cela est nécessaire, organise des médiations, tout en respectant cette liberté à laquelle ils aspirent.

Sur la base des besoins et des souhaits exprimés, l'installation d'infrastructures telles que modules de skate, paniers de basket, etc., est examinée, afin de s'assurer qu'elle ne posera pas de problème de cohabitation avec les habitants ou les piétons concernés.

Il convient également de tenir compte des nuisances, notamment sonores, dont les sports de rue peuvent être la source (musique, bruit). Pour ces raisons, nous sommes peu favorables à la pratique des sports fun dans les cours d'immeubles.

Quarante-deux préaux des écoles enfantines et primaires de la Ville sont déjà équipés de terrains de basket complets (2 paniers), bien qu'ils n'aient pas pour vocation d'être des terrains de sports pour adolescents. Pratiquée par les 8-10 ans, la trottinette y est aussi tolérée, mais elle pose parfois des problèmes de cohabitation avec les plus jeunes enfants. Dès lors, la pratique de sports tels que le skate, le roller ou le BMX devrait y être évitée.

Pour favoriser les sports de rue, l'idéal est d'intervenir au niveau de l'aménagement des espaces urbains déjà, soit en intégrant les infrastructures sportives au stade du projet. Toute une série de projets sont par ailleurs à l'étude (extension du skate-park de la plaine de Plainpalais, ou encore installation d'un bowl et autres modules en ville).

Concernant l'aspect financier, s'il est un fait que les jeunes sportifs utilisent le mobilier urbain existant, ce qui ne coûte rien en principe, l'acquisition de certaines infrastructures se révèle nécessaire (rampes et modules de skate, paniers de basket, etc.). Un panier de basket coûte entre 20 et 80 francs la pièce (l'entretien et le remplacement des filets usagers ou endommagés de la centaine de paniers situés dans les préaux et parcs s'élèvent à environ 1000 francs par année), les rampes de skate sont plus onéreuses, puisqu'elles coûtent environ 30 000 francs la pièce.

Les patinoires de quartiers sont relativement coûteuses (l'investissement pour la patinoire artificielle de la place de l'Europe est de 220 000 francs).

En matière de personnel, le développement des sports de rue nécessitera inévitablement la création de postes de travail supplémentaires, non seulement pour l'entretien des nouvelles installations, mais également pour la surveillance. A ce stade, il n'est toutefois pas possible de chiffrer le nombre de ces postes.

Enfin, concernant la mise sur pied d'une manifestation d'envergure réunissant tous les sports de rue au cœur même de la Ville au printemps ou en été 2004, c'est chose faite avec «Asphaltissimo 2004» qui a eu lieu à la place du Rhône, dans le cadre des Fêtes de Genève.

Au début de 2004, le Conseil administratif avait proposé au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de 300 000 francs destiné à financer cette manifestation et à répondre aux objectifs de la motion M-319 «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires».

Pour mémoire, le 1^{er} Festival des sports urbains, en collaboration avec les maisons de quartier, avait été organisé en juin 2002 par la Délégation à la jeunesse sur l'esplanade des Vernets, pendant tout un week-end. L'année suivante voyait le jour Asphaltissimo, festival organisé pendant les Fêtes de Genève, sur la place du Rhône.

A l'avenir, cette manifestation pourrait être organisée chaque année.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alpha Dramé et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Biens, services et marchandises: essayons autrement!» (M-423)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire dans le budget de la Ville de Genève, sous la direction de chaque département, un montant unique correspondant aux dépenses du département pour les groupes de comptes 310, 311, 312 et 313 du chapitre «Biens, services et marchandises» (enveloppe);
- de publier lors des comptes rendus administratifs le détail dépensé du chapitre «Biens, services et marchandises» (310, 311, 312, 313, 314, 316, 318);

¹Rapport, 2450.

- de ne pas augmenter les dépenses du chapitre «Biens, services et marchandises» au-delà du taux exprimé par l'indice genevois des prix à la consommation de l'année écoulée pondéré par l'indice d'augmentation de la population (sont exclus de cette disposition les augmentations des tarifs postaux, le coût du fuel, de l'eau, du gaz, de l'électricité);
- d'évaluer après deux exercices l'impact des mesures proposées ci-dessus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif se félicite du soutien manifesté par le Conseil municipal dans sa recherche d'économies. Pour mémoire, si l'on compare le budget 2005 au budget 2004, les charges du chapitre 31 ont même fortement diminué, surpassant en cela les objectifs fort louables visés par la présente motion.

Néanmoins, il apparaît peu logique au Conseil administratif de présenter l'ensemble des charges du chapitre 31 de chaque département par une enveloppe.

Actuellement, l'ensemble du budget est voté à trois positions en ce qui concerne les natures comptables. De ce point de vue, un vote à deux positions pour les charges du chapitre 31 ne s'inscrirait pas dans cette logique. La même problématique se pose aussi pour la classification administrative.

Par ailleurs, de nombreuses charges du chapitre 31 sont calculées par des services dits compétents. Pour la plupart de ces charges, il est très difficile, voire irréaliste de les réduire. A titre d'illustration, les charges liées aux énergies (groupe 313) ne peuvent faire l'objet de coupes.

De plus, grouper les charges du chapitre 31 par enveloppe départementale porterait ombrage à la transparence des coûts que le Conseil administratif souhaite maintenir, voire améliorer.

Enfin, l'élaboration du projet de budget se base d'ores et déjà sur un principe d'enveloppes, avec lesquelles les directions respectives de chaque département construisent leurs budgets, en procédant le cas échéant à des arbitrages.

Toutefois, le Conseil administratif est prêt à fournir les données nécessaires, le cas échéant, au calcul de ces enveloppes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais dire notre déception par rapport à la réponse qui nous est fournie. Nous pensions donner un outil au Conseil administratif pour mieux maîtriser ce chapitre du budget et nous constatons qu'il ne l'a pas saisi. Nous le regrettons et nous sommes extrêmement déçus de cette réponse.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Olivier Coste, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Claudine Gachet, MM. Lionel Ricou et David Metzger, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2004, intitulée: «Informatisation des catalogues: quelle politique?» (M-433)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter:

- un état des lieux des catalogages déjà établis dans les différents départements, en précisant les objectifs de ces catalogages (gestion interne, conservation, mise à la disposition du public, etc.) ainsi que les dépenses déjà affectées à ces réalisations.
- le programme des catalogages futurs, en explicitant les priorités, le calendrier des réalisations prévues ainsi que les estimations budgétaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Introduction

Services concernés

Les collections de la Ville de Genève faisant l'objet d'un catalogage se situent principalement dans les musées et bibliothèques du département des affaires culturelles. Il s'agit des bibliothèques municipales (BM), mais également de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), y compris la Bibliothèque musicale et l'Institut et Musée Voltaire (IMV), des Musées d'art et d'histoire (MAH), y compris la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA), des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), du Musée d'ethnographie (MEG) et enfin du Muséum d'histoire naturelle (MHN).

Catalogage et rétroconversion

Le terme «catalogue» peut avoir plusieurs sens. Dans le cadre d'une bibliothèque, le mot renvoie aux index destinés à faciliter la recherche des ouvrages. Dans le contexte d'un musée, on parlerait plutôt d'inventaire de collections, le terme «catalogue» désignant les documents publiés par le musée lors des expositions.

¹«Mémorial 161^e année»: Développée, 4345.

«Cataloguer» renvoie également à deux actions distinctes:

- la saisie, en vue de la constitution d'un catalogue/inventaire de données décrivant des livres, objets, images de toute nature, de la documentation scientifique, des résultats d'analyses, études, dossiers de gestion ou encore registres d'entrée;
- la retranscription, sur un support informatique, de catalogues/inventaires papier (ou rétroconversion¹).

Enfin, il est à noter que ces calculs présentés dans le tableau récapitulatif en annexe du présent texte ne tiennent pas compte de la saisie des nouvelles acquisitions.

Rero et Musinfo

Les collections sont le plus généralement saisies ou rétroconverties sur deux catalogues collectifs informatiques: Rero et Musinfo.

La plupart des bibliothèques font partie de Rero, le réseau de bibliothèques de Suisse romande, et utilisent un système de catalogue commun. Rero implique quelque 600 bibliothécaires travaillant dans 180 bibliothèques de recherche et de référence. Au service de 5 universités fréquentées par 35 000 étudiants, Rero possède un catalogue collectif informatisé comprenant 3,5 millions de notices bibliographiques et dispose de plus de 600 PC équipés du logiciel VTLS/Virtua. Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à utiliser l'Opac (online public access). Les bibliothèques de Rero ont toutes des opérations de catalogue rétrospectif en cours. D'une façon générale, elles ont commencé à saisir leurs fonds de façon antéchronologique.

Né en 1995, Musinfo est un projet dont l'objectif est de mettre en place un système d'information performant pour la gestion des collections des Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Muséum d'histoire naturelle ainsi que de la Bibliothèque publique et universitaire (collections iconographiques), du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, et dans une autre approche des Conservatoire et Jardin botaniques. Au départ conçu pour répondre au besoin d'informatiser l'inventaire descriptif de collections pluridisciplinaires, Musinfo est un ins-

¹ En 1995, la plupart des grandes bibliothèques scientifiques suisses ont défini une politique de catalogue rétrospectif de leurs fonds (la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne dès 1979, la Bibliothèque nationale suisse dès 1992). Il s'agit dans la plupart des cas de transférer les données bibliographiques sur fiches papier dans la base de données informatique Rero à l'aide du logiciel de catalogue Virtua de VTLS Inc. (USA). Lorsque la notice bibliographique décrivant un document se trouve déjà dans la base de données, la bibliothèque qui possède le même document ne fait que «se raccrocher» à la notice existante (d'où le terme de «raccrochage»). En revanche, lorsque la notice bibliographique décrivant un document ne se trouve pas dans la base de données, il faut la créer complètement, la cataloguer (d'où le terme de «catalogage»).

Une rétroconversion est un projet important qui doit obéir à des règles strictes, en particulier dans un réseau où l'action de chaque partenaire a des conséquences sur le travail collectif. Les partenaires genevois ont largement participé à l'élaboration de ces procédures.

trument construit sur la base de technologies actuelles et en constante évolution, qui assiste les professionnels des musées pour servir la conservation, l'étude et la diffusion des informations sur notre patrimoine culturel et scientifique.

Objectifs généraux

Le catalogage fait partie du travail de base des musées et bibliothèques. Un certain nombre d'objectifs sont communs à tous ces services:

1. l'adhésion à un défi muséographique – bibliothéconomique mondial: la rétroconversion des fonds documentaires entre dans les priorités de toutes les institutions, et cela au niveau mondial. Les services du département des affaires culturelles n'échappent pas à cette logique;
2. la participation au réseau internet: l'expansion d'internet a provoqué un formidable développement des échanges de données. L'automatisation des musées et bibliothèques participe à ce mouvement général tout en répondant aux exigences de plus en plus pointues des lecteurs en matière d'information;
3. l'amélioration de la gestion et de la conservation des collections: le catalogage améliore la gestion globale des collections; il permet d'assurer leur suivi et leur mise à jour régulière, tout en facilitant, pour certaines bibliothèques, la gestion informatisée du prêt des documents; le recatalogage permet également une amélioration de la conservation des collections;
4. l'amélioration du service au public: le catalogage permet une meilleure mise à disposition des catalogues auprès du public; celle-ci est d'autant plus importante que les catalogues sont le seul moyen d'identifier des documents n'étant pas en libre accès (BPU, BAA);
5. une rétroconversion complète des collections permet également le rétablissement de l'unité des catalogues. En effet, la plupart des catalogues se trouvent aujourd'hui divisés en fiches papier et en fiches informatiques. Cette partition pose un certain nombre de problèmes:
 - pour les publics, la recherche est devenue nettement plus complexe et laborieuse, vu l'obligation de consulter deux catalogues aux règles différentes. Avec les années, ceux sur fiches sont de plus en plus délaissés²;
 - la qualité de la recherche scientifique baisse parallèlement à l'affaiblissement de la qualité d'accès aux sources;
 - par le renouvellement naturel du personnel, il devient de plus en plus difficile de maîtriser deux systèmes de catalogues. Il faut également noter une dégradation du catalogue sur fiches qui n'est entretenu que superficiellement;

¹ Dans le cas de la BPU par exemple, les collections, axées sur les sciences humaines, gardent longtemps leur intérêt (parfois plusieurs siècles) et restent indispensables aux utilisateurs. Il est donc important de pouvoir y recourir facilement.

- plus philosophiquement, on se retrouve face à un danger de rupture de mémoire par difficulté d'accès à un patrimoine collectif, alors que l'on vise le contraire avec l'informatisation;
- 6. la mise en valeur des collections: le catalogue informatisé permet la confection de bibliographies sur support papier ou électronique en rapport avec l'actualité culturelle, ce qui permet de promouvoir et de valoriser les collections auprès de leurs différents publics, comme c'est le cas pour les bibliothèques municipales;
- 7. l'amélioration du travail scientifique: les collaborateurs des musées et bibliothèques peuvent consulter et manipuler plus aisément les collections, et, de même, mieux gérer les informations scientifiques associées à chaque objet;
- 8. la préservation du patrimoine genevois: l'informatisation complète des fichiers bibliographiques apportera une plus-value certaine au patrimoine dont la Ville de Genève est dépositaire, tout en améliorant le service aux publics. Elle représente donc un investissement scientifique et culturel de première valeur, une contribution majeure à la préservation des connaissances concernant le patrimoine genevois et un outil qui facilite grandement l'étude et l'exploitation des collections.

Conservatoire et Jardin botaniques

Les Conservatoire et Jardin botaniques ont deux types de collection qui pourraient encore bénéficier de l'apport de l'informatisation: la bibliothèque et l'herbier.

En ce qui concerne la bibliothèque, les CJB ont intégré Rero en 1984. Toutes les nouvelles acquisitions y sont enregistrées à partir de cette date. Les fichiers papier, quant à eux, ont été gelés définitivement. A l'instar de la BPU, la bibliothèque des CJB souhaite entreprendre la rétroconversion formelle de ses différents répertoires manuels. Pour l'heure, les bibliothécaires des CJB ne peuvent pas effectuer cette opération d'envergure en sus de leurs tâches usuelles respectives. C'est pourquoi il est impératif d'engager du personnel temporaire possédant les compétences bibliothéconomiques et linguistiques requises pour ce projet, la connaissance des pratiques de catalogage sous Virtua étant indispensable.

On estime que les herbiers des CJB abritent environ 280 000 échantillons types dont les deux tiers ne sont pas identifiés comme tels, mais noyés dans la collection générale. Un outil de saisie spécifique et une interface de consultation via internet ont été rapidement développés en interne pour ces collections. Un appareillage de saisie d'images numériques a également été mis en place pour ce projet. Il s'agit maintenant de saisir cette information. Le personnel scientifique des CJB participe à la saisie au gré de son travail au quotidien dans les collec-

tions. D'autre part, la saisie est assurée par du personnel temporaire, engagé sur un budget extraordinaire alloué au catalogage des types des herbiers de Genève. Enfin, des fonds externes sont attribués aux CJB pour le catalogage de certaines collections types des herbiers de Genève³.

Le tableau synoptique, en annexe du présent texte, résume en page 1 le programme des catalogages futurs pour les CJB.

Musées d'art et d'histoire

Depuis 2000, les MAH utilisent la base de données Musinfo pour la gestion de l'inventaire de leurs collections. Chaque objet enregistré dans cette base est décrit de façon détaillée avec l'historique de son acquisition, ses expositions, sa bibliographie, etc. Une ou plusieurs images peuvent être associées à cette fiche informatique.

Reflète de ses collections éclectiques, la banque de données des Musées d'art et d'histoire est l'une des plus importantes d'Europe. L'ultime volet de cette réalisation est d'offrir un accès en consultation publique, via internet, à ces ressources virtuelles et de permettre ainsi de découvrir autrement les richesses artistiques, scientifiques, historiques et documentaires qui rayonnent du patrimoine conservé aux MAH.

Cependant, pour les Musées d'art et d'histoire, la majeure partie de la documentation nécessaire à la compréhension, la préservation, la gestion, la recherche ou la diffusion des collections de l'institution, et qui mérite d'être conservée à long terme, n'est pas informatisée. Les documents les plus importants ont été microfilmés, mais ce genre de support n'est pas facilement exploitable. Le travail qui subsiste est donc énorme et les ressources actuellement à disposition ne permettent pas d'avancer très rapidement. Chaque secteur bénéficie d'un chargé d'inventaire, mais ces personnes travaillent souvent à temps partiel et la saisie de l'inventaire n'est qu'un élément de leur cahier des charges. Globalement, environ 10 000 fiches informatiques peuvent être saisies chaque année. Selon ce rythme de travail, l'inventaire des collections ne pourra pas être terminé avant quarante-cinq ans. Cependant, le temps nécessaire pour compléter l'inventaire des collections pourrait être réduit à des proportions raisonnables avec des ressources humaines adéquates et une organisation appropriée. Avec 20 personnes qualifiées à plein temps, l'inventaire pourrait être achevé en dix ans. Tout ou une partie de ce travail pourrait être confié à des mandataires externes.

³ Exemple: la fondation Mellon (USA) vient d'allouer aux CJB la somme de 160 000 USD pour la saisie de l'information et des images des collections types provenant du continent africain. Ce projet repose sur l'engagement d'un scientifique à mi-temps (46 000.-) et d'un technicien à plein temps (71 200.-) sur un an pour la saisie d'environ 10 000 échantillons. Il finance également l'achat de deux systèmes complets de «scannage»

La photothèque des MAH gère une collection de photographies des objets des collections, ainsi que des images de certains objets en rapport avec les collections. En tout, les MAH possèdent donc environ 150 000 images de leurs collections, ce qui représente environ 14% des objets. Si l'objectif est simplement d'effectuer une prise de vue d'identité de chaque objet, un travail à la chaîne peut être organisé, comme l'a fait récemment le Musée d'ethnographie. Il serait en théorie possible d'achever le travail en l'espace de dix ans. Le travail de prise de vue de qualité nécessaire pour la publication est nécessairement plus long. Actuellement, l'atelier photographique des MAH effectue environ 3000 prises de vues par an. Mis à part les nouvelles prises de vues, la numérisation des images existantes est un travail important, puisqu'elle facilite la consultation, aussi bien que la diffusion publique, et permettra de désengorger la photothèque actuelle qui manque d'espace. Les MAH sont en train de numériser les transparents couleurs avec des ressources internes et temporaires de l'institution. En conséquence, ce travail avance à un rythme irrégulier, mais il est possible de traiter jusqu'à 15 images par heure.

Le musée possède diverses archives de documents qui ne sont pas encore informatisés. Ces documents, d'une grande importance historique et scientifique, sont des originaux, sans copies, et se trouvent sur des supports souvent de qualité médiocre. La numérisation de ces documents serait une contribution majeure à la préservation de la mémoire collective:

- les ateliers et laboratoires de restauration gèrent une documentation détaillée concernant l'analyse et la conservation des objets des collections. Pour la période depuis la création du laboratoire en 1973 jusqu'en 2003, cette documentation existe exclusivement sous forme de dossiers papier. Les archives contiennent environ 80 000 documents en tout, dont environ 3000 radiographies des œuvres;
- la photothèque possède, en plus des images des collections du musée, une documentation concernant les expositions et les reportages sur la vie de l'institution. Ces documents couvrent la première moitié du XX^e siècle. Il y en a environ 20 000;
- le secteur archéologie possède des fonds de documents datant du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cette documentation concerne les fouilles, les acquisitions et les échanges. Elle contient aussi bien des textes, de la correspondance, que des dessins, des plans, des fiches descriptives, des aquarelles et des photographies historiques. Il y a environ 38 000 documents en tout, répartis entre la préhistoire, l'archéologie égyptienne et l'archéologie classique;
- le secteur des beaux-arts possède un centre de documentation qui préserve la correspondance, les articles et la «littérature grise» concernant les collections. Les dossiers contiennent environ 90 000 documents;

- le secteur Inventaire et documentation scientifique (IDS) possède les registres d'entrée des collections des MAH. Ces documents, qui ont une importance juridique et historique, ont déjà été photocopiés et microfilmés. Leur numérisation sera cependant d'une grande utilité, pour faciliter la consultation, éviter la manutention des originaux et ainsi assurer leur préservation. Il y a 208 volumes d'environ 100 pages chacun. La numérisation sous forme d'image (sans interprétation du contenu) de l'ensemble de ces documents représente environ 9952 heures/personne de travail (25 documents par heure).

La Bibliothèque d'art et d'archéologie dépend des MAH et fonctionne comme une centrale de distribution de toutes leurs filiales. La BAA a démarré en 1985 l'informatisation de son catalogue, en parallèle à son intégration à Rero. Cela implique la saisie manuelle des données. La technique de recatalogage appliquée est la même que celle utilisée à la BPU. Le nombre de fiches à traiter et à recataloguer concerne tous les catalogues sur fiches papier qui contiennent les documents achetés avant 1985. Les fiches anciennes sont incomplètes et parfois inexactes: cela obligera à recataloguer non pas d'après la fiche papier, mais à partir du document lui-même. Il faudra reprendre les documents et faire le catalogage «livre en main», c'est le cas pour les catalogues d'exposition, les livres anciens (édités avant 1900), les articles de périodiques. Leur nombre est estimé à 26 000 documents. Ce travail ne pourra être fait que par des professionnels et se fera une fois le recatalogage des 150 000 fiches terminé.

Le tableau synoptique en annexe résume les projets de catalogages des MAH et de la BAA (pp. 2-5).

Muséum d'histoire naturelle

Les collections de certains groupes (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens; archéozoologie, minéralogie et pétrographie) représentent environ 170 000 fiches et sont entièrement informatisées. La saisie d'autres collections (invertébrés, poissons, géologie et paléontologie) progresse bien: 60 000 fiches ont déjà été recataloguées.

La saisie du reste des collections se fera selon les projets de recherche établis, avec les budgets de fonctionnement du Muséum. Une saisie des données minimales est prévue pour les collections en entomologie et pour les arthropodes en inscrivant les espèces présentes, sans relation avec le nombre d'individus ou des lieux de provenance. A peu près 15 000 espèces sont inventoriées (collection des coléoptères suisses, collection des fourmis de Forel). Il s'agit d'environ 10% des espèces représentées dans ces collections. Ce travail titanesque ne pourra être confié qu'à des spécialistes et se fera par conséquent avec le budget de fonctionnement du Muséum.

Les ouvrages de la bibliothèque sont catalogués à environ 85%. Le reste sera réalisé avec les moyens internes.

Mis à part les frais de développement et d'installation du projet Musinfo, environ 160 000 francs par an sont investis dans l'engagement de temporaires (étudiants) chargés de la saisie des collections, sur la ligne budgétaire 320400.301190. Les collaborateurs fixes du Muséum ont comme tâche permanente la saisie courante des collections; le rattrapage s'effectue selon les disponibilités.

La mise à disposition de certaines données au public a commencé, avec l'exposition permanente Le Pays de Genève. Le visiteur a un accès en ligne à:

- une recherche sur n'importe quel objet se trouvant dans la galerie;
- un aperçu de la géologie de la région;
- quatre objets les plus remarquables;
- une découverte panoramique de la galerie;
- un plan interactif de la galerie qui permet de visualiser les objets de chaque vitrine.

D'autres projets sont en discussion et seront réalisés dans le cadre du projet Musinfo, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI).

Le tableau synoptique en annexe résume les catalogages déjà établis ainsi que les projets de catalogages pour le MHN (p. 6).

Musée d'ethnographie

Le Musée d'ethnographie de Genève a accompli en 2003-2004, à l'occasion du déménagement de ses collections dans ses nouvelles réserves des Ports-Francis, un catalogue informatisé exhaustif des objets de ses collections, soit 62% de la collection qui restait à cataloguer.

Pour les besoins concrets du déménagement, et en collaboration avec la DSI, le MEG a développé une application access permettant d'inventorier et d'informatiser l'intégralité des collections d'objets tridimensionnels du musée.

Les objectifs atteints par l'application access 2002 sont les suivants:

- conservation des collections;
- consultation et manipulation des collections par les collaborateurs du musée;
- gestion des informations scientifiques associées à chaque objet;
- outil de recherche permettant de constituer rapidement des choix, des corpus, etc.

Pour l'instant, les bases de données restent des outils à usage interne.

A la date du 24 juin 2004, 70 293 numéros ont été enregistrés. Sur ce total, environ 2000 numéros représentent des objets bidimensionnels, soit des images des collections extra-européennes. Parallèlement à l'informatisation des collections, des prises de vues numériques systématiques ont été effectuées, de sorte que le Musée d'ethnographie dispose aujourd'hui d'un système d'information scientifique performant, permettant d'associer à chaque objet des informations descriptives, une image et une localisation dans les dépôts. L'exposition «Sans objets – Cent objets», ouverte au Musée du 12 juin au 12 septembre 2004, présente la totalité des images numérisées des objets un mois avant le vernissage, soit 58 049 photographies couleur. Pour l'instant, les bases de données restent des outils à usage interne.

Le catalogage informatisé et la photographie numérisée des collections iconographiques est une seconde priorité qui doit accompagner le déménagement des collections aux Ports-Francis. Les images (estampes, photographies, cartes, tableaux, dessins, thangka, rouleaux, etc.) ont été jusqu'à présent traitées de deux manières différentes. Celles des collections d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie ont été traitées pour la plupart (à l'exception des cartes géographiques et des photographies) comme des objets et par conséquent enregistrées dans la même base de données que les objets et déménagées aux Ports-Francis. Dans la collection Europe, elles sont en cours de traitement à Carl-Vogt, dans l'attente de leur déménagement aux Ports-Francis. Les collections iconographiques seront traitées dans deux systèmes différents: Musinfo pour les images fixes, Rero pour les images animées, films et vidéos, et pour les cartes géographiques imprimées et pliées. Un informaticien à plein temps est employé au musée au suivi des catalogues.

Les Archives internationales de musique populaire (AIMP) rassemblent quant à elles un peu plus de 10 000 supports audio qui vont du rouleau de cire gravé au DVD, en passant par les disques 78, 33 et 45 tours, les bandes magnétiques (K7 et Revox) et digitales (DAT), ainsi que les Compact Disc et les CD-Rom.

Les objectifs pour les AIMP (tableau p. 8) sont les suivants:

- création d'un catalogue complet et détaillé de toute la collection des archives sonores AIMP déposées au MEG puis numérisation d'une part importante de ces archives pour en assurer la conservation et en faciliter la consultation ultérieure;
- mise à la disposition du public et des chercheurs d'un nombre maximal d'archives AIMP, qu'il s'agisse aussi bien des informations écrites que de l'accès numérique aux données audio, cela au travers d'une interface ergonomique; en parallèle, intégration des archives au réseau Rero des bibliothèques universitaires;

- développement d’une interface d’accès public pour permettre la mise à disposition des archives sur internet; les informations concernant les supports éditéés pourront être exportées vers le système Rero;
- intégration des AIMP dans les réseaux internationaux d’archives sonores comme l’International Association of Sound and Video Archives (IASA) – ou Memoriav, entre autres;
- réédition sur des supports actuels de certaines archives importantes comme la Collection universelle et la Collection suisse de C. Brailoiu qui n’existent plus que sous forme de vinyle 33 tours;
- édition ou réédition d’archives sonores justifiant d’un intérêt scientifique et/ou artistique particulier.

Outre la participation matérielle et financière de la Ville de Genève à travers le Musée d’ethnographie, les AIMP, en tant qu’association administrativement indépendante du MEG, vont également chercher à obtenir d’autres sources de financement. Les institutions ou fondations évoquées à ce jour sont la Loterie romande, le pour-cent culturel Migros, Memoriav, l’Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse, Pro Helvetia.

Le tableau synoptique en annexe résume les catalogages déjà établis ainsi que les projets de catalogages pour le MEG (pp. 6-8).

Bibliothèques municipales

Les documents imprimés ont été recatalogués par le personnel ordinaire des BM pendant quinze ans. Pour les documents musicaux du domaine du jazz, un premier crédit de 450 000 francs a été voté par le Conseil municipal. Les opérations de catalogage ont débuté en automne 2004. Pour cette tranche, elles vont durer jusqu’à la fin de 2006.

Les BM projettent de réaliser le catalogage des documents des domaines prioritaires musique classique et pop, les plus importants en quantité de documents. Un point sera fait en 2009 pour envisager la suite à donner aux opérations de catalogage qui seraient encore à réaliser pour les domaines dits non prioritaires. En effet, il est actuellement très difficile de se faire une idée de l’évolution des supports et des technologies qui seront en usage dans cinq ans et du traitement documentaire qui sera alors nécessaire.

Le tableau synoptique en annexe résume les catalogages déjà établis ainsi que le programme des catalogages futurs pour les BM dans le domaine musical (p. 9).

Bibliothèque publique et universitaire

Les catalogues sont au cœur des quatre missions fondamentales (constitution et traitement des collections, conservation, service au public, mise en valeur) de la BPU, bibliothèque scientifique, patrimoniale, publique et universitaire. Leur importance est encore accrue par le fait que la BPU ne propose qu'une part infime de ses fonds en libre accès. Le seul moyen d'y accéder est donc de passer par les catalogues. Ses collections, axées sur les sciences humaines, gardent longtemps leur intérêt (parfois plusieurs siècles). Il est donc important de pouvoir y recourir facilement.

Pour la BPU, l'opération de rétroconversion est une priorité qui s'inscrit au cœur de son action quotidienne. Elle a accumulé une vaste expérience dans ce domaine et constitué une équipe de bibliothécaires et d'aides-bibliothécaires (ceux-ci sont souvent engagés dans le cadre de l'action contre le chômage). L'encadrement est assuré par des bibliothécaires fonctionnaires. La BPU a toujours refusé une solution de facilité en confiant la rétroconversion à des entreprises hors d'Europe, aux conditions de travail discutables.

Les catalogues étant au cœur de la bibliothèque, ils ont atteint avec les années une haute complexité. Celle-ci se trouve accrue par la diversité des collections (ouvrages, périodiques, manuscrits, iconographie, affiches, cartes et plans, etc.) qui nécessitent chacune des catalogues spécifiques et adaptés au matériel décrit. L'informatisation n'a pas encore touché tous les domaines, mais un projet existe pour chaque fichier.

Les objectifs généraux de la BPU sont les suivants:

- entrer toutes les collections de la BPU dans des catalogues informatisés (les acquisitions courantes et les fonds anciens);
- informatiser tous les catalogues qui ne sont pas touchés par l'objectif 1 et qui offrent des points d'entrée nécessaires aux chercheurs (la BPU compte presque 100 catalogues différents dont les principaux sont les catalogues matières, le catalogue cyrillique, le catalogue des impressions genevoises, etc.);
- cataloguer les fonds qui ne sont pas encore répertoriés (fonds pour lesquels le public doit impérativement passer par les bibliothécaires qui sont seuls à les connaître).

En mars 2004, le département des manuscrits n'est pas encore informatisé. L'arrivée d'une nouvelle conservatrice, il y a deux ans, a permis de voir le problème d'une façon totalement neuve. Un système informatique spécifique aux manuscrits a été conçu par une étudiante de l'Enssib (Lyon) selon les normes les plus récentes en la matière (ISAG(G), XML, etc.), en collaboration avec les

Archives de la Ville et la DSI. Cette base sera ouverte aux manuscrits de l'Institut et Musée Voltaire. Puis une politique de rétroconversion des manuscrits (BPU, IMV) sera établie. Il existe des manuscrits dans plusieurs musées de la Ville (BAA, Musée d'histoire des sciences, Musée d'ethnographie, etc.), la BPU invite les autres institutions à décrire ces fonds dans cette base.

En ce qui concerne les affiches, celles-ci sont décrites dans la base SwissPosters, en étroite collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse et selon le principe du catalogage partagé⁴. Une image numérisée est associée à chaque description d'affiche. La numérisation d'affiches n'est pas simple. La DSI a testé un appareil spécifique appelé «JumboScan» dont auraient besoin certains services de la Ville (affiches, mais aussi plans du département des constructions). Il existe des affiches dans d'autres institutions du département des affaires culturelles (Bibliothèque musicale, Cabinet des estampes, Musée d'ethnographie, etc.), qui pourraient être décrites dans cette base de données. Cette réalisation est souvent citée en exemple, dans le domaine de la collaboration culturelle suisse, mais aussi au niveau informatique.

Pour ses fonds iconographiques, la BPU et l'IMV utilisent la base de données Musinfo en étroite collaboration avec les MAH. Une demande de financement pour le catalogage et la numérisation d'une première tranche des fonds de la BPU au Centre d'iconographie genevoise est devant le Conseil municipal. Les fonds iconographiques de l'Institut et Musée Voltaire ont été entièrement catalogués dans Musinfo.

L'Institut et Musée Voltaire a commencé le travail de rétroconversion de son fichier des imprimés sur ses propres forces. Actuellement, l'effort est mis sur les ouvrages non encore catalogués. Les manuscrits n'ont pas actuellement de catalogue. Celui-ci sera immédiatement réalisé dans une base de données informatique. Quant aux collections iconographiques qui forment un ensemble très limité, elles ont fait l'objet d'une rétroconversion complète en 2003 grâce à du personnel temporaire.

Enfin, la Bibliothèque musicale a informatisé son catalogue dans Rero en 1997. Actuellement, 42% des collections de la bibliothèque sont informatisés, soit 16 358 volumes. Il reste environ 23 000 volumes décrits dans le catalogue sur fiches à intégrer à la base de données informatisée.

Le tableau synoptique en annexe résume les catalogages déjà établis ainsi que le programme des catalogages futurs pour la BPU, la Bibliothèque musicale et l'IMV (pp. 9-10).

⁴ La BPU a obtenu une subvention de la Confédération par Memoriariv (de 35 000 francs) pour le traitement de divers fonds d'affiches. Le travail s'achève. Une exposition a eu lieu à la Bibliothèque de la Cité en automne 2004 («De Mai 68 au G8: affiches genevoises de la contestation»).

Le tableau récapitulatif en annexe du présent texte se lit comme suit:

- les colonnes 1 à 4 présentent le service, le type de fichier concerné, le type de travail à effectuer sur ce fichier ainsi que la quantité totale d'objets à traiter;
- les colonnes 5 à 7 présentent un état des lieux des catalogages déjà établis (nombre d'objets traités, durée et coût);

N.B.: lorsque le travail a été réalisé en interne, au gré des disponibilités, une estimation de la durée et du coût est souvent très difficile, voire impossible;

- les colonnes 8 à 12 présentent le programme des catalogages futurs, en explicitant le nombre d'objets restant à traiter, les priorités, le calendrier des réalisations (ou au moins leur durée) ainsi que les estimations budgétaires et le type de financement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Services	Fichiers / objets	Type de travail à effectuer	Quantité totale	Nbr de fiches / objets traités	Durée en années (spécifier l'année si possible)	Cout (en francs). Préciser budget = B crédit extraordinaire = c.e. PFI (ou ancien PFG)	Nb de fiches / objets restant à traiter	Priorité	Durée	Coûts projetés en frs	Financement prévu (B, demande de c.e., souhait d'inscription au PFI)	Remarques
C.B	Bibliothèque	Rétro-conversion	103 000 notices bibliographiques	17 000	3	202 000, c.e. (déjà voté mais le travail n'a pas encore commencé)	86 000	3	15	1 300 000		c.e. Ne sont pas pris en compte dans cette estimation les fonds non répertoriés en dépôt au sous-sol de la bibliothèque, les cartonnages de livres, la correspondance historique, les portraits, fiches, les archives référencées dans l'ancien fichier des matières arrêté en 1974.
	Herbier	Base de données	600 000 d'échantillons au total dont	76 500								Une des 10 collections les plus importantes au monde. Il n'est pas envisagé d'enregistrer tout (Herbier). Seuls les échantillons travaillés dans le cadre de projets sont enregistrés, ainsi que les échantillons envoyés en prêt dans d'autres instituts.
		Base de données + données + digitalisation	10 000 du "types africains"	10 000	1 (2004-05)	120 000 budget externe (Métrom) budget déjà acquis. Travail en cours : 1 500 échantillons déjà traités; devrait être terminé pour août 2005						Les échantillons "types" sont particulièrement importants chacun d'eux étant considéré comme "modèle de référence" pour un nom de plante donné.
		Base de données + données + digitalisation	290 000 du "types hors Afrique"	2 500		B estimation sur les salaires difficile)	287 500	1	10	4 450 000		B et c.e. (en moyenne 12 francs par échantillon)

Services	Fichiers / objets	Type de travail à effectuer	Quantite totale	Nbr de fiches / objets traités	Durée en années (spécifier l'année si possible)	Coût (en francs). Préciser : budget = B crédit extraordinaire = c.e. PFI (ou ancien PFQ)	Nb de fiches / objets restant à traiter	Priorité	Durée	Coûts projetés en frs	Financement prévu (B, demande de c.e., souhait d'inscription au PFI) Remarques
	Fiches numismatique	Rétro	100'000	58'514	12		41'486	1	5	83'500	B, pris sur les forces internes du musée. difficile à estimer
	Fiches archéologie	Rétro	70'000	33'023	12		36'977	1	5	52'5'000	B, pris sur les forces internes du musée. difficile à estimer
	Fiches Art&ag	Rétro	23'000	21'780	12		1'220				B, pris sur les forces internes du musée. difficile à estimer
	Fiches Arts appliqués	Rétro	23'579 fiches	21'080	12		2'499				B, pris sur les forces internes du musée. difficile à estimer
	Fiches Cabinets des Dessins	Rétro	27'000	20'993	12		6'007	1	1	103'5'000	c.e. 1. Patrimoine
	Fiches Cabinet des Estampes	Rétro	350'000	12'922	12		337'078	1	10	5'280'000	c.e. 1. Patrimoine
	Fiches Musée de l'Horlogerie (MEH)	Rétro	113'000	10'412	12		2'588	3			B, pris sur les forces internes du musée. difficile à estimer.
	Fiches Beauv-arts	Rétro	8'600	7'915	12		85	3			B, idem
	Fiches Musée d'histoire des sciences (MHS)	Rétro	2'223	2'187	12		36	3			B, idem
	Fiches noirblanc. Photographie	Rétro	60'000	1'000	12		59'000	1	2	94'4'000	c.e. 1. Patrimoine
	Images des collections	Inventaire, prise de vue et numérisation	1'000'000	160'000	12		850'000	1	10	4'224'000	c.e. 1. Patrimoine
	Documentation des laboratoires et ateliers	Numérisation	8'000 documents divers				80'000				B, pris sur les forces internes du musée. difficile à estimer

Services	Fichiers / objets	Type de travail à effectuer	Quantité totale	Nbr de fiches / objets traités	Durée en années (spécifier l'année si possible)	Coût (en francs). Préciser : budget = B crédit extraordinaire = c.e. PFI (ou ancien PFIQ)	Nb de fiches / objets restant à traiter	Priorité	Durée	Coûts projetés en fra	Financement prévu (B, demande de c.e., souhait d'inscription au PFI) Remarques
MEG	Collections des objets 3D	Inventaire des objets	70293	70293	2 (2003-2004)	902'000; B				300'000 B	Les 902'000 francs ont été pris sur le budget du Musée. Cette estimation comprend le salaire d'un informaticien (1'10'500 francs), le scannage d'une partie des registres (30'000 francs), la relecture et les corrections après scannage et la saisie du reste des registres (185'300 francs). Les compléments nécessaires au démenagement (277'200 francs) et les photographes numériques (238'000 francs)
	Collections icono-graphiques	a. Ouverture au public des bases de données b. Amélioration du contenu des notices (travail permanent) c. Diffusion des informations scientifiques auprès du public par Internet						1	1 (2004-05)		seront traitées dans Musinfo pour les images fixes et dans PERO pour les images animées, films et vidéos, et pour les cartes géographiques imprimées et plâtes.
	- Département Europe	Inventaire des documents	13'500	5'000	0.5 (2004)	B et c.e. (estimation sur les salaires difficile)	13'500	1	1 (2004-05)	339'000 B	5'000 ont été numérotés et photographiés mais restent à saisir.
	- Département d'anthropologie visuelle	Inventaire des photos par lots	130'000 photos	102'462		B et c.e. (estimation sur les salaires difficile)	27'538	2	0.7	52'500 B	8'500 sont à traiter complètement.

Services	Fichiers / objets	Type de travail à effectuer	Quantité totale	Nbr de fiches / objets traités	Durée en années (spécifier l'année si possible)	Coût (en francs). Préciser : budget = B crédit extraordinaire = c.e PFI (ou ancien PFIQ)	Nb de fiches / objets restant à traiter	Priorité	Durée	Coûts projetés en frs	Financement prévu (B, demande de c.e., souhait d'inscription au PFI) Remarques
		Tri inventaire plus digitalité des photos	130'000					2	6	504'000	
		Inventaire des documents de la collections d'images animées (remplissage des fiches migration sur REPO, transfert sur des supports plus solides, etc. ...)	950	865 (traitement partiel)		B et c.e (estimation sur les salaires difficile)	84	2	0.5	46'500 B	
	Studio photographique du Musée	Tri et catalogue	100'000 images	72'000		B et c.e (estimation sur les salaires difficile)	72'000	3			Le traitement a été partiel quant au nombre et au type d'information saisie (3/4 ?) B, estimation impossible: ces 72'000 photos ont déjà été inventoriées, mais un tri s'impose pour une exploitation publique
	Archives Internationales de Musique Populaire	voir texte p 8	10'000 supports audio	10'000		B et c.e (estimation sur les salaires difficile)	10'000	2	6	423'600	d.e.; Les 923'500 francs de financement des salaires (930'000) plus 10'000 de frais de déplacement nécessaires (130'000) (salaires des techniciens) doivent être (107'300)
TOTAL MEG											
(PFI) 1'427'000 B et d.e.											

Services	Fichiers / objets	Type de travail à effectuer	Quantité totale	Nbr de fiches / objets traités	Durée en années (spécifier l'année si possible)	Coût (en francs). Préciser : budget = B crédit extraordinaire = c.e. PFI (ou ancien PFQ)	Nb de fiches / objets restant à traiter	Priorité	Durée	Coûts projetés en frs	Financement prévu (B, demande de c.e., souhait d'inscription au PFI) Remarques	
BNI	Jazz	Réto	14900		2 (2004-05)	450 000 c.e.		1	3 (2007-08)	302 000 c.e.		
	Musique classique	Réto	17000				17 000	1	2 (2010-11)	423 000		
	Pop	Réto	11100				6 500	2	2 (2012-13)	240 000		
	Chanson française	Réto	6500				5 300	2	1 (2012)	211 000		
	Ethno	Réto	5300				3 900	2	0,8 (2012)	157 000		
	World Music	Réto	3900				3 200	2	0,7 (2012)	129 400		
	Films	Réto	3200				2 500	2	0,5 (2016)	101 100		
	Chanson étrangère	Réto	2500				1 800	2	0,4 (2016)	72 100		
	Enfants	Réto	1800				1 800	2	0,4 (2016)	74 100		
	Divers	Réto	1800				1 500	2	0,3 (2016)	59 200		
	Expression verbale	Réto	1300									
	TOTAL BNI			800 000							2 195 000	
BPU	Fichier général des imprimés	décomposé comme suit										
	1ere tranche 1960-1984 plus 1900-1959	Réto		27 000	6	2 000 000 c.e						
	2ème tranche 1900-1959	Réto		80 000	4 (2002-05)	460 300 c.e (en cours)			env 4		1 000 000 inscrits au 1er PFI	
	3ème tranche fin du XXème siècle	Réto							env 6		2 500 000 c.e. (calculé sur base des inscriptions)	
	4ème tranche XIXème siècle	Réto							env 6		1 500 000	
	5ème tranche, fonds ancien, 1800-1850	Réto							env 6			
	6ème tranche, suites périodiques divers	Réto		130 000	1996-en cours	B, pris généralement sur le crédit temporaire ordinaire						
	Fichiers malisés (des imprimés)	Réto		1100 000								800 000 inscrits au 1er PFI

Services	Fichiers / objets	Type de travail à effectuer	Quantité totale	Nbr de fiches / objets traités	Durée en années (spécifier l'année si possible)	Coût (en francs). Préciser : budget = B crédit extraordinaire = c.e. PFI (ou ancien PFQ)	Nb de fiches / objets restant à traiter	Priorité	Durée	Coûts projetés en frs	Financement prévu (B, demande de c.e., souhait d'inscription au PFI) Remarques
	Fichiers des manuscrits	Réto	47 vol d inventaires, 150-200 p.	650		20'000. B	47 vol	3	10	4'500'000	
	Fichiers de l'icnographie, tableaux, bustes et médailles	Réto	650								
	Fichiers icnographie, autres objets	Réto	100'000				100'000	3	4	8'000'000	22 propositions déposées devant le conseil municipal pour la réalisation d'une nouvelle bibliothèque à la Ville Haute, à suivre.
	Fichiers des affiches	Réto	10'000				10'000	3	1 (2005)	5'000'000	B: Etude en cours pour la conversion automatique de l'ancien catalogue informatisé.
IMV	F. imprimés F. tableaux, bustes...	Réto Réto	16'000 932	2'400 932		difficile à estimer, B 20'000. B	13'600	1	3	2'600'000	
Bib. Mus.	F. alphabétique	Réto	23'000	2'900		très difficile à estimer, B	20'100	1	2	20'5'000	
TOTAL BPB (6.1)										9'235'000	
TOTAL APPROXIMATIF (6.1)									20 ans	88'945'000 dont 100'000'000 de crédits au PFI	

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, MM. Roberto Brogгинi, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 2004, intitulée: «Défendons une télévision de qualité et de proximité au service de la population» (M-434)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer, lors de l'assemblée générale du 8 mars 2004, la nomination d'un directeur/d'une directrice reconnu(e) pour ses compétences, afin de garantir que la chaîne de télévision locale puisse poursuivre sa programmation;
- de veiller à maintenir une télévision locale indépendante à Genève;
- d'appuyer une réorganisation efficace de TV Léman bleu;
- de renforcer l'amélioration des conditions de travail des professionnel(le)s qui travaillent à TV Léman bleu;
- de contribuer à un développement et à un enrichissement de la programmation de cette chaîne;
- de souligner l'attachement de la Ville de Genève à TV Léman bleu;
- de l'informer régulièrement oralement ou par écrit;
- de transformer la subvention annuelle en contrat de prestation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En février 2004, la Ville de Genève a décidé de suspendre le versement de sa subvention annuelle de 275 000 francs à TV Léman bleu, car la situation dans laquelle se trouvait la chaîne devenait vraiment catastrophique. En réponse à cette décision, le conseil d'administration de la chaîne a annoncé le 10 février qu'il démissionnera en bloc lors de la prochaine assemblée générale et qu'il licenciera l'ensemble du personnel.

Le remplacement du directeur ainsi que la nomination de deux représentants de la Ville de Genève au conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 8 mars 2004 ont permis de débloquer la situation. Les deux représentants nommés le 8 mars sont MM. Patrice Mugny et Pierre Muller, conseillers administratifs. Ce dernier a presque immédiatement démissionné et a été remplacé par

¹«Mémorial 161^e année»: Développée, 4288.

M. Olivier-Georges Burri, adjoint du directeur général de la Ville de Genève. Un nouveau directeur, M. Michel Chevrolet, a été choisi à la suite d'un appel d'offres général, qui n'a malheureusement pas suscité une pléthore d'offres intéressantes. M. Chevrolet est entré en fonction le 1^{er} juillet 2004.

Une recapitalisation de TV Léman bleu est en cours et arrivera à terme au printemps 2005. La Ville de Genève détient actuellement 15,39% des actions. Le cabloopérateur 022 Télégenève SA, désormais connu sous le nom de Naxoo, en détient 39,03% depuis le rachat des actions de Cablecom et de la Banque cantonale de Genève. Cette société est détenue principalement par des actionnaires publics, dont la Ville de Genève, mais son conseil d'administration est composé de différentes sensibilités politiques. Sa direction a d'ores et déjà fait savoir qu'elle ne voulait pas détenir la majorité des actions de TV Léman bleu.

La *Tribune de Genève* s'est déclarée intéressée à acquérir 500 000 francs d'actions supplémentaires, ce qui amènera sa participation à 22,42% et rendra les investisseurs privés majoritaires (56,88% des actions, contre 45,02% actuellement). La Ville de Genève a accepté, mais a proposé une nouvelle clause au conseil d'administration, qui l'a fait voter en assemblée générale. Cette clause précise qu'une majorité des deux tiers des voix des actionnaires représentés au conseil d'administration est désormais nécessaire pour deux décisions: la nomination du directeur et le choix de la régie publicitaire. Cette disposition confèrera dans ces deux cas aux actionnaires publics une minorité de blocage face aux investisseurs privés.

MM. Mugny et Burri ont démissionné du conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2004. Durant ces neuf mois, ils ont participé au sauvetage de la chaîne et ont veillé à la rendre plus vivante. Ils estiment que les exigences minimales de la Ville ont été remplies et qu'ils ne doivent pas s'impliquer davantage dans la gestion de la chaîne. Il n'est pas du ressort d'une collectivité publique de subventionner les déficits d'une chaîne de télévision. Ces dernières années, Télégenève a déjà dépensé plusieurs millions pour combler les déficits de TV Léman bleu, ce n'est pas non plus à elle de le faire pour 2004. Télégenève décidera toutefois lors de sa prochaine assemblée générale si elle veut ou non verser une contribution pour 2004. On peut néanmoins se demander s'il n'incombe pas aux investisseurs privés, majoritaires au terme du processus, d'assumer les déficits.

Par ailleurs, TV Léman bleu connaît également des difficultés avec sa régie publicitaire et avec sa comptabilité. Le contrat de son comptable a été résilié à la fin de 2004. Quant à la régie publicitaire, Edipresse s'est engagée à la reprendre à condition qu'elle obtienne l'exclusivité de la publicité diffusée sur TV Léman bleu. Le conseil d'administration a accepté cette exigence, afin d'éviter l'accumulation d'une perte financière supplémentaire.

Le Conseil administratif n'est pas convaincu que la qualité des programmes actuels soit totalement satisfaisante, mais il n'est pas question que la Ville intervienne dans les choix de programmation, qui sont du ressort du directeur. En revanche, la Ville a décidé de ne plus considérer le versement des 275 000 francs annuels comme une subvention, mais comme la contrepartie de la diffusion des séances du Conseil municipal. Une contribution équivalente est également attendue de la part de l'Etat pour la diffusion des séances du Grand Conseil. En attendant, le conseil d'administration de TV Léman bleu s'est engagé à suspendre la diffusion de ces séances tant que l'Etat n'entre pas en matière.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais dire ma déception devant cette réponse, en particulier pour ce qui concerne la dernière invite de la motion, où nous demandions «de transformer la subvention annuelle en contrat de prestation». M. Mugny s'était personnellement engagé devant notre Conseil à aller dans la direction d'un contrat de prestation, réglant les rapports entre la Ville et TV Léman bleu de manière claire. Or, aujourd'hui, nous ne voyons rien venir, même si les rapports se sont certes clarifiés, comme l'explique le Conseil administratif. Nous ne voyons rien arriver en termes de clarification juridique, formelle, et je ne peux que le déplorer, d'autant que le Conseil administratif dit lui-même dans cette réponse une chose qui ne manque pas de piquant: «Il n'est pas du ressort d'une collectivité publique de subventionner les déficits d'une chaîne de télévision.» Nous aurons prochainement l'occasion d'en reparler, puisqu'un crédit de 300 000 francs est pendant devant notre Conseil pour l'achat de matériel. Mais je déplore pour ma part que, sur le fond du problème, sur la question du contrat de prestation et sur la manière de régler les rapports juridiques entre la Ville et cette télévision – née à l'initiative de la Ville de Genève et qui est maintenant une société anonyme – on n'ait pas réellement avancé. Dans ce sens, Madame la présidente, cette réponse est tout à fait insatisfaisante.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alpha Dramé, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Virginie Keller Lopez, acceptée par le Conseil municipal le 21 juin 2004, intitulée: «Les élèves courent après le temps (arrêts des bus 20 et 27)» (M-451)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès des Transports publics genevois afin de renforcer l'accessibilité des arrêts des lignes 20 et 27 en rapprochant l'arrêt de bus de la traversée piétonne sur la route de Malagnou, au niveau du chemin de la Boisserette.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 21 octobre 2004, à la demande adressée par M. Christian Ferrazino au conseil d'administration des Transports publics genevois d'examiner la requête formulée dans l'invite de la motion M-451, les Transports publics genevois rendaient les conclusions suivantes.

Trois solutions répondant à l'invite de la motion ont été étudiées:

1. Déplacement de l'arrêt «Rieu» à proximité du chemin de la Boisserette

Si cette solution répond à l'invite de la motion, elle supprime par contre la connexion avec la ligne 21, ce qui pénalise les usagers. D'autre part, la distance entre les arrêts «Rieu» et «Florence» passera de ~ 450 m à ~ 250 m.

2. Déplacement de l'arrêt «Florence» à proximité du chemin de la Boisserette

Si cette solution répond à l'invite de la motion, elle ne permet par contre plus d'assurer la desserte du collège de la Florence. D'autre part, la distance entre les arrêts «Florence» et «Malagnou» passera de ~ 400 m à ~ 700 m.

3. Création d'un nouvel arrêt «Boisserette»

Si cette solution répond à l'invite de la motion, elle a le grand désavantage de perturber l'exploitation des lignes 20 et 27, en raison d'une distance de 200 à 250 m entre les arrêts. En effet, lorsque l'on quitte l'hypercentre, la distance idéale entre les arrêts pour la bonne exploitation des lignes devrait se situer entre 350 et 450 mètres.

¹Développée, 350.

Ajoutons à cela que l'arrêt «Rieu», situé au carrefour route de Malagnou/chemin Rieu/chemin de l'Amandolier, qui assure la connexion avec la ligne 21, est atteignable dans un rayon de 300 m par 3230 habitants.

L'arrêt «Florence», situé à proximité du carrefour route de Malagnou/chemin du Velours, qui assure de manière optimale la desserte du collège de la Florence, est atteignable dans un rayon de 300 m par 1770 habitants. Cet arrêt permettra également la desserte de la future urbanisation de ce quartier.

La création d'un arrêt intermédiaire au droit du chemin de la Boisserette ne permettrait de desservir, dans un rayon de 300 m, que 64 habitants supplémentaires. Cela est-il de nature à justifier, pour les usagers des lignes 20 et 27, un ralentissement de la vitesse commerciale?

Au vu de ce qui précède et après examen des diverses solutions, nous devons bien admettre que la conclusion des Transports publics genevois, soit le statu quo, apparaît comme la solution la plus judicieuse, eu égard à l'ensemble des paramètres pris en considération.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

- 14. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Marie-France Spielmann, MM. Alain Fischer, Jean-Marc Froidevaux, Roberto Broggin, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2004, intitulée: «Protéger et recréer les sites de nidification des martinets» (M-492)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire dégager les parois obturées sur les immeubles appartenant à la Ville, à interdire l'obturation des sites de nidification et à procéder à l'aménagement de nouveaux sites possibles en collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod.

¹Développée, 2685.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, les services de la Division de l'aménagement et des constructions remettent aux architectes mandataires des brochures explicatives, consacrées aux aménagements permettant aux martinets de trouver un habitat, et leur demandent d'intégrer des sites de nidification lors des travaux de rénovation et dans les constructions neuves.

Ces aménagements se font en collaboration avec le Centre ornithologique de réadaptation de Genthod, qu'il s'agisse de l'évaluation des nouveaux sites ou de la restructuration des sites existants.

Quelques exemples de rénovation récents, dans lesquels des sites de nidification sont en cours d'aménagement:

- école de Zurich, rue de Zurich 28;
- immeuble de logements, rue des Grottes 18-22 – rue de la Faucille 1;
- rénovation de la villa Dufour, place de Châteaubriand, en maison de quartier;
- immeuble de logements, rue de Montbrillant 28;
- immeuble de logements, rue Jean-Violette 17;
- immeuble de logements, rue Lombard 10;
- rue des Alpes 10, locaux de l'AMR;
- villa Dutoit, chemin Gilbert-Trolliet 5.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M^{me} Claudine Gachet (R). Je remercie le Conseil administratif de sa réponse, qui par ailleurs me déçoit. En effet, nous aurions souhaité que les aménagements puissent être systématiques. Il est évident que les brochures explicatives remises aux architectes vont probablement passer à la poubelle. Je trouve fort dommage qu'à l'heure actuelle, sachant que les martinets sont en voie de disparition et même si ce n'est pas une question hautement politique, le Conseil administratif ne s'en empare pas plus sérieusement.

15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 30 novembre 2004, sur la pétition intitulée: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie» (P-99)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-99 au Conseil administratif et demande, en outre, de confier l'étude de ce sujet au Service d'urbanisme et au département des affaires culturelles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition lancée par le Groupe de la Roseraie – Association des habitants de la Roseraie-la Cluse remonte à six ans et son contenu n'est plus d'actualité puisque, entre-temps, le plan de site souhaité a été étudié, favorablement préavisé par le Conseil municipal et approuvé par le Conseil d'Etat le 5 mars 2003.

Le plan de site a été élaboré de concert entre le Service du patrimoine et des sites (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) et le Service d'urbanisme en lien avec la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, conformément aux recommandations de la commission des pétitions (cf. décision de la commission) et dans le respect des arguments défendus par le Groupe de la Roseraie – Association des habitants de la Roseraie-la Cluse ainsi que par les associations de défense du patrimoine.

Dans le cadre de la procédure de validation du plan d'affectation, seuls trois propriétaires ont manifesté leur désapprobation, dont deux (Société anonyme de la Colline Champel et Maison de retraite Villa Fleurie SA) ont recouru au Tribunal fédéral, contestant deux arrêts du Tribunal administratif.

Le Tribunal fédéral vient de rendre deux arrêts le 12 octobre 2004. L'argument des recourants, qui concluait à l'annulation complète du plan de site au motif de son hétérogénéité, a été écarté. Il appartiendra néanmoins au Tribunal administratif, le cas échéant après instruction complémentaire, de rendre deux nouvelles décisions, l'une concernant la classification du bâtiment G144 et de son jardin (Société anonyme de la Colline Champel) et l'autre concernant la soumission du bâtiment G175 au régime prévu par l'article 4 RPS pour les bâtiments maintenus (Maison de retraite Villa Fleurie SA).

¹Rapport, 2835.

En conclusion, le plan de site souhaité par les pétitionnaires et appuyé par le vote de la commission des pétitions est en force et peut dès lors déployer ses effets (à l'exception des deux cas précités encore en litige).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Eric Fourcade, du 3 novembre 2004, intitulée: «Eclairage public au croisement de l'avenue Peschier et de la rue Maurice-Barraud» (QE-165)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'éclairage public n'est pas adapté sur ce croisement de route qui, de plus, se trouve près d'une école. La visibilité est très aléatoire de nuit et à la sortie du parc Bertrand.

Le soussigné demande au magistrat, M. Ferrazino, de demander à son service de remédier à cette lacune.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'avenue Dumas, et les rues avoisinantes, font l'objet de travaux de sécurisation en raison principalement du déplacement des enfants, de leur habitat à l'école. La première phase de travaux de l'avenue Dumas est en voie d'être terminée et, ce printemps 2005, le réaménagement complet de cette chaussée sera également terminé. Ces travaux se poursuivront par l'aménagement de la rue Maurice-Barraud, en direction de l'avenue Peschier. La rénovation de l'éclairage public est comprise.

En complément, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public procédera à la rénovation de l'avenue Peschier.

¹ Annoncée, 2609.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public est dans l'attente de l'accord des propriétaires privés pour l'accrochage des câbles porteurs en façades. Dès que ces autorisations seront obtenues, les travaux d'installation seront effectués.

Cette rénovation sera faite dans le respect du développement durable, par des luminaires adaptés qui évitent toute dispersion lumineuse vers le haut et par des lampes sans mercure.

Enfin, pour l'avenue Peschier, le choix d'installer des luminaires suspendus permet de s'éloigner de la frondaison des arbres du parc Bertrand, évitant ainsi de procéder à l'élagage de nombreuses branches. Cette solution est également dictée par des raisons économiques afin de creuser une tranchée pour l'alimentation électrique des candélabres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Claudine Gachet, du 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Tempête sur Genève: quels dispositifs?» (QE-175)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pendant la tempête du 14 novembre 2004, la circulation dans la ville a été bloquée pendant plus de deux heures, car le pont du Mont-Blanc a été fermé pour des raisons de sécurité.

Quels sont les dispositifs existants ou à l'étude afin de sécuriser Genève?

Y a-t-il en cas de catastrophe un plan pour gérer la circulation d'urgence et mettre les feux rouges en feux clignotants?

Y a-t-il une mobilisation instantanée possible des ressources humaines (agents de sécurité municipaux, police, médecins, etc.)?

¹ Annoncée, 3059.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il existe, au niveau cantonal, un plan catastrophe nommé Osiris qui est mis en œuvre lorsque l'ampleur de l'événement nécessite l'intervention conjointe de différents services du canton, notamment les pompiers, la police ou les secours sanitaires. Ce plan peut être déclenché par un officier de police ou par les autorités politiques compétentes. Une procédure permet également aux autorités de donner des consignes de sécurité à la population via les médias (télévisions et radios).

Pour les sinistres se situant hors du cadre Osiris, comme ce fut le cas le 14 novembre 2004 (la situation de bise n'ayant pas constitué une catastrophe au sens propre du terme), il n'existe pas de plan type. La mise en œuvre des moyens en matière de personnel, matériel et logistique par les services permanents (tels que le Service d'incendie et de secours (SIS), la police et les compagnies de volontaires) s'effectue alors en fonction des besoins spécifiques de chaque situation.

En ce qui concerne la gestion de la circulation et la mise des feux rouges en feux clignotants, ces questions sont réglées par l'Office cantonal des transports et de la circulation. Il faut toutefois relever que les feux clignotants ne sont pas systématiquement à préconiser dans les situations de catastrophe.

En cas de besoin, la police peut aussi créer une route protégée afin d'acheminer les secours et d'évacuer les blessés.

S'agissant enfin de la mobilisation instantanée des ressources humaines, la police a mis en place un dispositif permettant de transmettre des alarmes via les téléphones fixes, mobiles et pagers.

Au niveau de la Ville, le SIS est en mesure d'alermer très rapidement non seulement ses sapeurs-pompiers professionnels, mais aussi les sapeurs-pompiers volontaires de tout le canton, les collaborateurs du Service d'assistance et de protection de la population, certains éléments de la Protection civile cantonale, les sociétés de sauvetage du Léman ainsi que divers organes ou entités ayant trait à la sécurité, via une centrale d'alarme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Muller

M^{me} Claudine Gachet (R). Je remercie le Conseil administratif de sa réponse, qui est très complète. Cependant, en ce qui concerne les feux clignotants qui étaient suggérés dans la question, je me suis demandé si le Conseil administratif

5140

SÉANCE DU 15 MARS 2005 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

s'était penché sur l'idée de poser des panneaux lumineux à l'entrée de la ville, comme il y en a sur les autoroutes, qui pourraient indiquer aux gens de ne pas entrer en ville ou de s'en éloigner en cas d'urgence.

18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5054
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5054
3. Résolution de MM. Didier Bonny, Pierre Maudet, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi et M ^{me} Alexandra Rys: «Une place pour chacun et chacun à sa place» (R-80)	5056
4. Proposition de résolution du Conseil administratif du 23 février 2005 relative au transfert de charges du Canton aux communes voté dans le cadre de la loi budgétaire cantonale (PR-395)	5063
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Fischer, Eric Ischi, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Roland Crot et M ^{me} Claudine Gachet: «Quel avenir pour les forains genevois?» (M-533)	5092
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 1 ^{er} décembre 2004, intitulée: «Des jets d'eau sur la place du Rhône» (QE-176)	5095
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 1 ^{er} décembre 2004, intitulée: «Est-ce qu'une cuisine est une pièce d'appartement?» (QE-177)	5097
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Georges Breguet, Bernard Paillard et Daniel Künzi, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2001, intitulée: «Pour une maison de la danse à Genève» (M-203)	5098
9. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 19 avril 2004, intitulée: «Pour un vrai soutien de la Ville aux sports de rue populaires» (M-319)	5104

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alpha Dramé et Pierre Losio, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Biens, services et marchandises: essayons autrement!» (M-423)..... 5106
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Olivier Coste, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Claudine Gachet, MM. Lionel Ricou et David Metzger, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2004, intitulée: «Informatisation des catalogues: quelle politique?» (M-433) 5108
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, MM. Roberto Broggin, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 2004, intitulée: «Défendons une télévision de qualité et de proximité au service de la population» (M-434)..... 5130
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Alpha Dramé, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz et Virginie Keller Lopez, acceptée par le Conseil municipal le 21 juin 2004, intitulée: «Les élèves courent après le temps (arrêts des bus 20 et 27)» (M-451) 5133
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Marie-France Spielmann, MM. Alain Fischer, Jean-Marc Froidevaux, Roberto Broggin, Jacques Mino, Guillaume Barazzone et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 2004, intitulée: «Protéger et recréer les sites de nidification des martinets» (M-492) 5134
15. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 30 novembre 2004, sur la pétition intitulée: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie» (P-99) 5136
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Eric Fourcade, du 3 novembre 2004, intitulée: «Eclairage public au croisement de l'avenue Peschier et de la rue Maurice-Barraud» (QE-165) 5137
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Claudine Gachet, du 1^{er} décembre 2004, intitulée: «Tempête sur Genève: quels dispositifs?» (QE-175) 5138

18. Propositions des conseillers municipaux	5140
19. Interpellations	5140
20. Questions écrites	5140

La mémorialiste:
Marguerite Conus